

JOURNAL DE GENÈVE

Bureau des Annonces
PUBLICITAS

Société Anonyme Suisse de Publicité
15-17, rue de la Corratierie, 15-17 - GENEVE
Nombreuses succursales, agences
et correspondants en Suisse et à l'Étranger

NATIONAL, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Rédaction, Administration et Imprimerie
5-7, Rue Général-Durand (téléphone 3963)

Paraît le soir et le matin

ABONNEMENTS

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse	3.50	8.50	16.00	28.00
Étranger (incl. m. m.)	5. -	13. -	22.00	40.00

Chèque postal 1. 683

(SUISSE) le numéro : 15 c.

GENÈVE, 2 mai 1921

BULLETIN

Vers l'accord

Les premiers échanges de vues, à Londres, ont été, paraît-il, très vifs. Mais toutes les sessions importantes du Conseil suprême ont débuté de la sorte. Qu'on se rappelle seulement les discussions mouvementées de Spa, de San Remo et de la dernière conférence de Paris ! Mais c'est généralement lorsque les explications préliminaires furent les plus laborieuses que l'accord fut, finalement, le plus étroit et le plus fécond...

Les renseignements que nous possédons sur ce qui s'est passé pendant ces deux premières journées sont naturellement très vagues. A leur habitude, les délégués se dérobaient à toute déclaration. On sait cependant que ce fut le comte Sforza qui prit l'offensive. Le ministre des affaires étrangères italien est opposé, en principe, à toute mesure radicale. Au cours des précédentes conversations, déjà, il a fait preuve d'une prudence et d'une modération, pour ne pas dire plus, qui n'allèrent pas sans provoquer à Paris une certaine déception. Estimant que la part accordée à son pays sur les sommes à payer par l'Allemagne est insuffisante, il attache beaucoup plus de prix au maintien de la paix et à la reprise des relations économiques qu'à la question même des réparations. Aussi envisage-t-il sans enthousiasme de nouvelles occupations et s'efforça-t-il, dès son arrivée à Londres, d'en retarder le plus possible l'échéance.

M. Lloyd George, de son côté, se trouve dans une situation extrêmement difficile. Sans doute est-il pleinement convaincu de la nécessité qu'il y a, cette fois-ci, à agir avec énergie. Mais l'opposition à laquelle il se heurte, à ce propos, dans les milieux de la grande industrie anglaise s'accroît de plus en plus. Les hommes d'affaires britanniques, en effet, ne semblent pas tenir beaucoup à voir la France se servir elle-même et occuper, en particulier, le bassin de la Ruhr. Car elle cesserait dès lors d'être la meilleure cliente des charbonnages d'outre-Manche. Pour venir à bout de ces résistances intéressées et des répugnances qui se manifestent également au sein du Parlement, le Premier devra déployer une grande habileté. Aussi désirerait-il, lui aussi, gagner du temps. Et ceci explique l'accueil favorable qu'il fit aux propositions dilatoires de M. Sforza.

Mais M. Briand fut implacable. Avec son éloquence habituelle, il exposa aux plénipotentiaires alliés le point de vue qui est celui de la France unanime. Il s'opposa avec force à l'idée d'un nouvel ultimatum qui ne ferait que compliquer les choses sans modifier en rien la situation acquise et s'obstina à réclamer la mise en vigueur immédiate des sanctions. Son argumentation fut chaleureusement soutenue par la délégation belge, qui assume de nouveau à Londres le rôle de conciliation qu'elle joua déjà avec tant de bonheur à la conférence de Paris.

Après une discussion mouvementée, il semble qu'aujourd'hui cependant l'accord soit bien près de se faire, sur la base, justement, d'un projet transactionnel élaboré par le délégué belge, M. Jaspard. Aux termes de ce projet, les Alliés, au lieu d'avoir recours à l'ultimatum préconisé par MM. Lloyd George et Sforza, chargeraient simplement la commission des réparations de notifier à l'Allemagne ses dernières décisions, en exigeant une réponse affirmative dans les quatre jours, faute de quoi les sanctions seraient automatiquement appliquées.

Cette résolution a été soumise à l'approbation des diverses délégations. M. Briand s'y est rallié en principe, mais en spécifiant bien qu'il n'admettrait aucune conversation nouvelle avec l'Allemagne. Le cabinet britannique, de son côté, semble disposé à l'accepter, sous réserve d'une prolongation des délais prévus. Quant à M. Sforza, dont l'opposition était la plus à craindre, il donne l'impression, lui aussi, qu'il finira par s'incliner comme il l'a fait chaque fois qu'il a vu l'Angleterre faire cause commune avec la France.

En dépit donc des divergences qui subsistent, il est clair désormais que l'Allemagne n'échappera pas aux mesures de coercition qu'elle a elle-même provoquées et que le Conseil suprême ne se séparera pas sans que des décisions définitives aient été prises. La justice est en marche et plus rien, cette fois-ci, ne saurait l'arrêter. Tous les préparatifs sont terminés. En France, la classe 1919 est de plus en plus prête et n'attend plus que l'ordre de mobilisation. Et l'on annonce même que le gouvernement britannique aurait prévu déjà, pour le cas où l'Allemagne persisterait dans son obstination, le blocus des grands ports de la mer du Nord et de la Baltique.

Tandis que les Alliés prennent ainsi leurs dernières dispositions, le désarroi, à Berlin,

va croissant. Le gouvernement Fehrenbach semble avoir perdu la tête et ne jouit plus d'aucune autorité. Sa démarche auprès des Etats-Unis étant restée sans réponse, il gaspille son temps en consultations inutiles et en vains colloques. A en croire certaines informations de source anglaise, il se préparerait, la mort dans l'âme, à capituler. Mais il importe de ne pas attacher trop de valeur à ces bruits, lancés peut-être dans un but politique. La réponse faite, en tout cas, par le président de la Kriegslastenkommission à la dernière note de la commission des réparations, ne laisse rien prévoir de pareil. Et que vaudrait d'ailleurs, si elle n'était accompagnée de garanties matérielles solides, la capitulation d'un gouvernement totalement impuissant et lui-même, d'ailleurs, divisé ? P. D. B.

Une loi fédérale sur les autos

Depuis que la circulation des automobiles s'est intensifiée, la plupart des pays ont compris la nécessité de rédiger des lois destinées à fixer la responsabilité des conducteurs de véhicules à moteur et à réglementer la circulation des voitures. La rapidité avec laquelle marchent les autos a pour corollaire naturel l'obligation d'adopter des mesures qui soient applicables à un territoire le plus grand possible. C'est de là qu'est née l'idée d'élaborer à ce sujet une convention internationale.

Mais, avant tout, il importe que les Etats édictent des mesures sur cette matière. Dès 1899, la France publiait des décrets réglementant la circulation dans tout le pays; en 1900, c'était le tour de l'Espagne, et en 1901, celui du Portugal et de l'Italie; l'Angleterre a remplacé en 1903 les ordonnances locales par une loi générale; une loi néerlandaise a été mise en vigueur en 1905; le Danemark en a une depuis 1903, la Belgique depuis 1899 déjà; celle de l'Allemagne date de 1910, ainsi que celle de l'Autriche.

Et la Suisse ? La Suisse vit sous le régime des lois cantonales applicables à des régions de petite étendue, et d'un concordat intercantonal très imparfait, rédigé en 1904 et révisé en 1911, qu'une partie seulement des Etats confédérés ont sanctionné. Nous empruntons à l'ouvrage de M. Bartholmess (1) les critiques suivantes dudit concordat :

L'article 38, al. 2, permet à la conférence des cantons concordataires de rendre obligatoire pour les voitures le port d'un tachygraphe. Il ne peut être imposé aux automobilistes étrangers; or, eux surtout commettent des excès de vitesse.

Même critique à l'article 11 établissant l'assurance obligatoire des propriétaires d'automobiles pour les accidents de personnes occasionnés par leur véhicule, qui ne peut être appliqué aux étrangers de passage dont les biens situés hors de nos limites sont difficilement saisissables.

Bien plus, une inégalité de traitement flagrante est établie même entre Suisses: les ressortissants des cantons concordataires sont obligés de s'assurer pour les accidents arrivés sur le territoire d'un canton concordataire, tandis que les automobilistes d'un canton non-concordataire sont comme ceux de l'étranger dispensés des charges de l'assurance.

Le même article présente une troisième anomalie qui rend plus illusoire encore la garantie qu'il est destiné à donner à la victime: il n'astreint à l'assurance que le propriétaire de l'automobile; s'il arrive un accident du fait de son chauffeur, et que le propriétaire se disculpe en prouvant qu'en choisissant son chauffeur il n'a commis aucune faute, la victime risque de se trouver en présence d'un débiteur insolvable.

Mais, ajoute l'auteur, ces mesures mettent-elles fin aux abus dont souffre le public ? Il répond catégoriquement: non, pour les raisons suivantes :

1. Le concordat ne prévoit pas de sanctions aux dispositions qu'il contient; il abandonne aux cantons l'établissement des pénalités. On voit les conséquences: tout bon règlement renfermant des sanctions, les automobilistes, surtout les étrangers, sont conduits à faire bon marché d'un règlement dépourvu de ce complément nécessaire. Et c'est au détriment du public.

Les cantons ne se communiquant pas toujours les infractions commises sur leurs territoires respectifs, certaines dispositions du concordat restent pratiquement lettre morte, à preuve l'article 16, statuant que le permis de conduire peut être retiré en cas de contraventions réitérées; il reste inappliqué si la récidive ne se produit pas dans le même canton que l'infraction première. C'est à l'avantage de l'automobiliste, mais c'est au détriment du public.

2. La réglementation perd de sa valeur du fait qu'elle est basée sur un concordat, c'est-à-dire sur une convention à laquelle les cantons sont libres ou non d'adhérer et qu'ils peuvent résilier quand il leur plaît. Cet état de choses précaire n'a fait qu'empirer depuis 1904.

« On voit, conclut M. Bartholmess après avoir ajouté encore diverses critiques au sys-

(1) Essai sur une législation automobile en Suisse, par William Bartholmess, Dr en droit. — Genève, Burkhardt, 1914.

tème actuel, combien peu satisfaisant est le régime d'un concordat. »

Le seul moyen de mettre toute cette organisation à la hauteur des nécessités modernes, c'est d'élaborer une loi fédérale. Mais, pour ce faire, il faut préalablement reviser la Constitution, et c'est pourquoi le peuple est appelé à se prononcer, le 22 mai, sur un nouvel article 37 bis ainsi rédigé :

La Confédération peut édicter des prescriptions concernant les automobiles et les cycles.

Les cantons conservent le droit de limiter ou d'interdire la circulation des automobiles ou des cycles. La Confédération peut cependant déclarer totalement ou partiellement ouvertes certaines routes nécessaires au grand transit. L'utilisation des routes pour le service de la Confédération demeure réservée.

J. M.

Un démenti

Le Département politique fédéral dément de la façon la plus catégorique qu'il soit question de réduire le nombre des députés au Conseil national en prenant pour base non la population totale, mais le chiffre des électeurs suisses.

Nous enregistrons ce démenti avec le plus grand plaisir. Il montre, en effet, que notre protestation et celle que la Gazette de Zurich a fait entendre dans son numéro de samedi dernier ont porté. Il est seulement bien regrettable que le démenti n'ait pas été lancé plus tôt. La nouvelle répandue dans la presse moyenne avait déjà paru dans certains journaux de jeudi dernier 28 avril (en particulier dans la Revue de Lausanne). C'est alors qu'il aurait fallu démentir.

Pour nous, nous savons que le projet a réellement existé dans certains bureaux. Conformément à nos prévisions, le chef du département l'a immédiatement désavoué, aussitôt qu'il en a eu connaissance. Mais nous maintenons qu'il est inconcevable que la presse moyenne puisse répandre comme une proposition du Département politique un projet que le chef du département lui-même ne connaît pas encore et nous réclavons de plus belle, avec beaucoup d'autres, une réforme du service de presse du Département politique.

Nouvelle manifestation franco-suisse

* La Chambre de commerce suisse à Paris, dont la création remonte à deux ans et demi, a donné samedi son premier banquet dans le salons de l'hôtel Continental, présidé par M. Alphonse Dunant, ministre plénipotentiaire de Suisse, président d'honneur de la Chambre de commerce.

Plusieurs discours ont été prononcés. M. Döbler, président de la Chambre, a montré quels sont l'organisation de cette compagnie, les besoins auxquels elle répond et le but qu'elle poursuit. Celui-ci peut se résumer en ces mots: donner aux relations économiques entre la Suisse et la France une activité et un essor chaque jour plus grands.

M. Alphonse Dunant a ensuite pris la parole. Après avoir félicité les fondateurs de la Chambre de commerce de leur œuvre, il s'est adressé aux amis français de la Suisse en ces termes :

Vous dirai-je l'activité des échanges commerciaux entre les deux pays ? Voulez-vous des chiffres très éloquentes ? En 1920, la France a exporté vers la Suisse pour un milliard 443 millions de francs, tandis que nous importions en France pour 802 millions de francs; il y a donc, dans la balance commerciale, environ 600 millions en faveur de la France, ce qui me permet de prétendre que le marché suisse n'est point à dédaigner par l'activité économique française. Tout devrait donc nous inciter à assoier plus sagement, à développer graduellement des relations économiques entre voisins ayant besoin l'un de l'autre.

Pourquoi faut-il qu'en ce moment pèse un souci sur ces rapports ? Vous pensez bien, messieurs, que je ne peux pas ne pas vous parler de la grave préoccupation que cause à la Suisse entière l'état actuel de la question des zones franches. Une solution fut cherchée, mais les négociateurs n'ont pu la trouver, et maintenant mon gouvernement fait appel aux sentiments de séculaire amitié du cabinet de Paris...

Amitié séculaire: c'est à dessein que l'emploi ce mot. Récemment, en parcourant non sans émotion la galerie des Glaces, je vis, au plafond, un médaillon peint par Lebrun, et qui représente le renouvellement d'alliance avec les Suisses en 1683. La France, personnifiée par une femme en plein épanouissement, serre la forte main d'un confédéré hâlé, et dans les regards on lit la confiance réciproque. Pourquoi 1921 ne serait-il pas la date du renouvellement de l'amitié franco-suisse, de cette amitié, messieurs, que nous fîmes heureux de vous témoigner, surtout dans les mauvais jours, et que nous avons le profond désir de cultiver encore ?

C'est à cause de cela que nous sommes si anxieux de voir cette question délicate acheminée vers une

solution acceptable; confiants dans la sagesse politique du gouvernement français, je veux espérer qu'il saura trouver maintenant la formule que nous attendons de lui. Et ce sera une grande joie pour les deux peuples unis par tant de liens moraux et réels.

S'entendre ! Puissé-je bientôt en faire l'heureuse constatation !

De vifs et unanimes applaudissements ont salué ces paroles.

Après une brève allocution de M. Margot, directeur du P.-L.-M., M. Walter Berry, président de la Chambre de commerce américaine, a porté un toast à la Suisse, « la plus vieille démocratie du monde ».

L'Union des Associations pour la Société des Nations

Réunion prochaine à Genève

Le mouvement en faveur d'une Société des nations s'est développé et organisé dans d'autres pays d'une manière analogue à celle que nous avons décrite pour la France: l'existence de sociétés pacifiques anciennes, la naissance d'associations nouvelles de propagande au cours de la grande guerre, et la fusion ou la fédération de toutes ou partie de ces sociétés ou associations en un seul organisme national, qui se propose de défendre et de développer la Société des nations issue du traité de Versailles.

Les pays anglo-saxons possèdent des sociétés pacifistes depuis plus d'un siècle. Les Etats-Unis, dont la pensée pacifique a été interprétée par la grande voix de Wilson, ont créé en 1916 la puissante League to enforce Peace, sous la présidence de l'ancien président Taft. Si sa voix s'est plus ou moins éteinte dans le tourbillon des luttes de partis de la grande république, elle n'a point disparu, après avoir exercé pendant quelques années une influence considérable sur les destinées du monde, et on a l'espoir de lui voir reprendre prochainement son action. En Grande-Bretagne, où la propagande populaire en faveur de la Société des nations est très active, elle est principalement l'œuvre de la League of Nations Union, à la tête de laquelle nous trouvons entre autres le très sympathique lord Robert Cecil.

Nous avons vu que, dans l'entrevue du 18 décembre 1918, M. Clemenceau avait invité l'Association française à se concerter avec les associations similaires des pays alliés en vue de préparer un texte complet dont les gouvernements pourraient s'inspirer. C'est ce qui amena le rapprochement de l'Association française et des associations américaine et anglaise dont nous venons de parler, et la formation de l'Union des associations pour la Société des nations.

Une première conférence de délégués eut lieu déjà à Paris du 26 janvier au 3 février 1919. Elle fut suivie immédiatement de la deuxième, qui se réunit à Londres du 11 au 13 mars 1919. En parcourant les procès-verbaux de ces séances, on voit surgir la plupart des dispositions qui ont pris place dans le Pacte, et d'autres qu'on regrette de ne pas y voir, qui sont plus conformes aux quatorze points de Wilson et qu'on peut espérer y voir figurer un jour.

Mais l'Union devait chercher à s'étendre à tous les pays, pour répondre à l'esprit de la Société des nations. Déjà à Paris, des délégués italiens, belges, serbes, roumains et chinois se sont joints aux délégués américains, anglais et français; à Londres, des délégués grecs et yougoslaves.

Les conférences suivantes ont eu lieu à Bruxelles, en décembre 1919, et à Milan, en octobre 1920.

La liste des délégués à cette dernière conférence, que j'ai sous les yeux, concerne dix-huit pays dont voici la liste:

La Belgique (Association belge pour la S. d. N.), la Chine (Association chinoise pour la S. d. N.), l'Italie (Association italienne pour la S. d. N.), l'Espagne (Ass. espagnole pour la S. d. N.), la France (Ass. française pour la S. d. N., Comité d'études et de propagande pour l'Etat-Pax, Ligue pour l'organisation de la S. d. N., Association de la paix par le droit, Conciliation internationale, Centre européen de la dotation Carnegie pour la paix internationale, Société d'arbitrage entre les nations, Ligue internationale de la paix et de la liberté, Section féminine pour la S. d. N.), la Grande-Bretagne (League of Nations Union), la Géorgie (Ass. géorgienne pour la S. d. N.), la Grèce (Société scientifique d'études politiques pour la S. d. N., Ligue hellénique pour l'organisation de la S. d. N.), l'Italie (Famiglia italiana della Lega universale per la Società delle libere nazioni), le Japon (Ass. japonaise pour la S. d. N.), la Norvège (Ass. norvégienne pour la S. d. N.), les Pays-Bas (Vereniging voor Volkerbond en Vrede), la Pologne (Ass. polonaise pour la S. d. N.), le Portugal (Ass. portugaise pour la S. d. N.), la Russie (Ass. nationale russe pour la S. d. N., Ass. russe

(1) Voir Journal de Genève du dimanche 1^{er} mai.

pour la S. d. N.), la Suède (Ass. suédoise pour la S. d. N.), la Suisse (Ass. nationale suisse pour la S. d. N.), la Tchécoslovaquie (Ass. tchécoslovaque pour la S. d. N.), et la Yougoslavie (Ass. yougoslave pour la S. d. N.).

On l'a remarqué: les puissances centrales n'avaient à Milan encore aucune représentation. Mais, à la fin de la conférence, l'admission dans l'Union de la *Oesterreichische Völkerbundliga* et de la *Magyar Kulgyi Tarsasag* fut votée. Quant à la *Deutsche Völkerbundliga*, elle n'a adressé jusqu'ici aucune demande d'admission.

La conférence de Milan a adopté des statuts de l'Union. Ils instituent des « assemblées plénières » annuelles, dans lesquelles chaque pays peut envoyer vingt délégués, qui disposent ensemble de cinq voix; un conseil général de l'Union, composé de trois membres par nation; un bureau, composé d'un président, de six vice-présidents et d'un trésorier. L'art. 4 dit: « Le siège de l'Union est à Bruxelles avec un bureau permanent au siège de la Société des nations ». Jusqu'à présent, il y a eu en réalité seulement un secrétariat général à Bruxelles.

Disons un mot de la Suisse. Sur l'initiative de M. le professeur O. Nippold, il avait été fondé une Association nationale suisse pour la Société des nations, qui était présidée par M. Robert Comtesse, ancien conseiller fédéral à Berne, et qui fut représentée à Milan par MM. le professeur A. Mercier, le conseiller d'Etat Perrier, Silbernagel, Louis Favre, le professeur Egger, le conseiller national Cattori et H. Golay. A côté de cela, il y avait depuis bien des années la Société suisse de la Paix. Lorsque s'ouvrit la campagne populaire pour l'entrée de la Suisse dans la Société des nations, il se constitua un comité d'action, présidé par M. Usteri, à Zurich, avec des sections dans différents cantons, notamment à Genève et à Bâle; après la votation du 16 mai 1920, ce comité d'action décida de continuer son activité. Il en est résulté que, pour répondre au vœu de l'Union, ces trois groupes se sont fusionnés en un seul, que préside M. Usteri et dont le siège est à Zurich. C'est l'Association suisse pour la S. d. N.

A Genève, particulièrement, la vénérable Société genevoise de la Paix, fondée en 1819 par J.-J. de Sellon, s'est, pour répondre à l'évolution que nous avons racontée, fusionnée avec le Comité d'action genevois pour l'entrée de la Suisse dans la S. d. N. en une Association genevoise pour la S. d. N., qui est une section de l'Association suisse.

La cinquième conférence de l'Union va donc avoir lieu à Genève, au début de juin, et un comité de réception suisse est en formation. Il importe que Genève fasse aux pionniers et champions de la Société des nations qui sont répandus dans le monde entier une réception dont la cordialité fera valoir la simplicité démocratique. Cette cordialité naîtra de la compréhension générale de la nature et de l'importance de cette réunion, et du concours de tous ceux qui cultivent précieusement la tradition universelle et idéaliste de notre cité.

Paul Pictet.

Lettre de Berlin

L'échéance

Berlin, 29 avril.

(De notre correspondant)

Journées de fièvre: tout Berlin excité et tenu en haleine par l'attente des événements décisifs, « actes irrémédiables » ou solutions amiables, qui décideront du sort de l'Allemagne. Nervosité croissante dont les extrémistes de gauche et de droite profitent pour attiser les passions populaires. Les uns annoncent la chute du gouvernement démocratique et la fin de la société bourgeoise. Les autres crient à la trahison: « Après avoir insulté à la dignité de la nation, le ministère de la lâcheté capitule devant les Alliés! » Par bonheur, les journaux du milieu prêchent le calme; ils gardent une prudente réserve, jugeant qu'il

est inopportun et même dangereux de critiquer tout haut les actes des gouvernants et d'embrouiller maintenant le fil rompu des négociations qu'ils ont à retarder et à renouer. Le grand public fut cependant impressionné par l'accueil que le Reichstag fit dans sa première séance à M. Simons, qui venait justifier sa démarche auprès du président Harding. Accueil d'abord glacial; puis la salle devint houleuse vers la fin du discours. Sous la plupart des bancs, les députés mécontents manifestèrent avec leurs pieds et, par raison démonstrative, firent comprendre au ministre que le Parlement ne lui accorde plus la même confiance qu'autrefois. Aussi cette manifestation donnait-elle à réfléchir après les bruits de crise qui circulaient déjà les jours précédents.

Deux jours plus tard, changement de tableau: détente visible résultant de la publication des contre-propositions. Le gouvernement se décidait donc à faire de la politique active. Et aujourd'hui encore, chose évidente à Berlin, on trouve qu'il a fait preuve de bonne volonté. Mais des objections se font aussi entendre. Pourquoi, par exemple, le Dr Simons n'a-t-il pas mis en première ligne les deux cent milliards offerts, au lieu de les présenter dans leur valeur actuelle, qui en affaiblissent l'effet? L'expérience de Londres ne l'a-t-elle donc pas instruit? D'autre part, à vrai dire, il semble avoir refait ses calculs sans employer, cette fois, deux taux différents: 8% d'escompte pour les annuités et 5% d'intérêts pour l'amortissement de la dette. De là les 50 milliards, valeur actuelle, et non plus 30 seulement, comme dans les premières propositions. Par conséquent une augmentation que le grand public ne considère pas comme une quantité négligeable.

M. Simons a également tiré profit de la leçon que M. Lloyd George lui a donnée à Londres: il a comblé la lacune à laquelle il devait attribuer en partie son fiasco d'alors, — son manque de psychologie internationale. Son séjour en Suisse lui permit, dit-il, de compléter ce qui lui faisait encore défaut dans ce domaine. De retour à Berlin, un entretien avec les quatre financiers américains qui lui proposèrent de s'adresser à M. Harding, acheva de l'orienter sur la mentalité et les points de vue des Alliés en général et des Français en particulier. Ce fut une révélation *in extremis*, celle que, depuis longtemps, nombre d'Allemands clairvoyants lui soulaient sur son chemin de Damas. Son cas, du reste, n'est point isolé: M. Stresemann, le chef des populistes, a passé la même route de la conversion politique, et le voici devenu partisan, lui aussi, d'un accord entre la Wilhelmstrasse et le quai d'Orsay. Est-ce une orientation nouvelle, générale, qui se prépare?

Les déclarations que M. Simons vient de faire au Reichstag furent un événement; et tout ce qu'il dit produisit une forte impression. Cela provenait de la puissance suggestive d'une chaleureuse sincérité et d'une solide persuasion. Le ministre a-t-il donc commis une indignité, comme le lui reproche le député nationaliste Hoetzsch, et blessé au vif la fierté de la nation? Lui-même repoussa cette accusation, et l'effet produit par ses paroles lui prouva que la majorité, de nouveau ressaisie, du Parlement, condamne l'accusateur et non pas l'accusé.

La plupart des chefs de groupe, de l'ex-ministre Helfferich à l'ex-chancelier Müller, ont reconnu sans ambages que M. Simons est animé de la meilleure volonté. Le leader socialiste ne le blâme ouvertement que d'avoir pris en cachette, et sans le conseil de la commission parlementaire, une « décision désespérée » et d'avoir mis ainsi le Reichstag devant un fait accompli. « C'est comme sous l'ancien régime! » se récria un majoritaire. Mais à qui la faute, si ce n'est au parti lui-même? Car dans le Reich comme en Prusse, ces messieurs considèrent que le seul devoir que leur impose le parlementarisme tel qu'ils le comprennent, c'est de rester dans l'opposition et, le cas échéant, de renverser le gouvernement, et non pas de courir le risque, eux aussi, de prendre des résolutions. Ce qui le prouve, c'est qu'ils n'ont pas usé de leur droit d'être entendus,

silence l'étrange et poignante harmonie. L'Écosse elle-même fait le jeu de Somerled.

Maintenant les highlanders remontent la rue en passant devant nous. Ils sont superbes. On a dû les choisir parmi des centaines et des centaines d'hommes pour arriver à cet ensemble de perfection physique. Leur haute silhouette s'annoblit sous la cape flottant au vent et leurs jambes nerveuses marquent fièrement le pas sous le kilt, cette petite jupe à plis, qui rendrait tout homme grotesque, et qui leur donne, à eux, une allure particulièrement séduisante.

Mon admiration, pour sincère qu'elle soit, n'est pas de même qualité que celle de Somerled et de Barrie. Leur âme de Celta sent autrement et plus vivement; un lien mystérieux les unit en cette minute, leur cœur et leur esprit communient en une émotion pareille.

C'est seulement quand le dernier des beaux musiciens a disparu dans l'église que leurs regards se rencontrent. Celui de Somerled remercie la jeune fille d'avoir compris la beauté du chant national, et aussi, je suppose, de n'avoir pas ri à la vue de ces hommes en jupons. Mais tout cela ne s'exprime pas en paroles et il se borne à demander:

— Comment trouvez-vous cela, Barrie? Barrie est encore en extase et c'est à elle-même plutôt qu'à nous, qu'elle déclare ne pas comprendre comment une jeune fille peut épouser tout autre homme qu'un Écossais... de la Haute-Écosse bien entendu... un highlander!

— Si j'étais riche, affirme-t-elle, je voudrais vivre dans un vieux château écossais, et j'aurais une compagnie de cornemusiers qui joueraient pour m'éveiller le matin... pour m'endormir le soir... et pendant mes repas... et enfin tout le temps!

lorsqu'il en était encore temps. Et les voici qui s'indignent après coup que MM. Fehrenbach et Simons ne les aient pas consultés!

Quant à la démarche hasardeuse imputée au ministre des affaires étrangères, elle soulève, aujourd'hui encore, beaucoup d'objections dans tous les milieux. En effet, en s'inclinant d'avance devant la décision du président Harding, M. Simons ne semble pas avoir prévu que cette décision pourrait fort bien le mettre en demeure de se soumettre aux conditions des Alliés, qu'il a solennellement promis au peuple allemand de ne pas accepter. Sa démarche crée donc un précédent que l'on croit dangereux. D'autre part, ceux qui lui reprochent d'avoir joué son va-tout et sur une seule carte le sort de l'Allemagne, ce sont surtout les amis du député Hoetzsch et les joueurs qui, en 1914, commencèrent leur partie de hasard. Ils feraient par conséquent beaucoup mieux de se taire, en se rappelant, entre autres choses, qu'ils ont ruiné leur pays, tandis que le Dr Simons essaie de mettre hors d'atteinte ce qui peut encore être sauvé. Car c'est le sauvetage national qu'il se propose: celui du bassin de la Ruhr et, par suite, du domaine économique de l'Allemagne, que l'application des sanctions paralyserait infailliblement. Et la plupart des partis approuvent les offres présentées à cet effet par le gouvernement (1). Ont-ils cédé à la menace du danger? Ou bien ont-ils écouté la voix de la raison? Je l'ignore. Dans tous les cas, ils acceptent les sacrifices financiers pour sauver l'unité germanique en conservant l'intégrité du territoire national.

F. N.

Les tendances de la jeune Allemagne

Mme Hélène Claparède-Spir nous écrit:

Mardi dernier, le Dr Karl Wilker — une des figures les plus sympathiques de la jeune Allemagne — a parlé, à l'Institut J.-J. Rousseau devant une salle comble, des tendances nouvelles de la jeunesse allemande, tendances qui commencèrent à se manifester déjà bien avant la guerre. En effet, dès 1904, un groupement de jeunes gens et de jeunes filles se constitua pour réagir contre l'esprit militariste routinier qui imprégnait toute l'éducation en vue de former l'armée d'automates et de fonctionnaires nécessaires à l'Empire.

En 1913, un autre groupement, dont Karl Wilker semble avoir été l'inspirateur et d'où est issue la *Freideutsche Jugendbewegung*, invita ses membres à s'assembler durant les fêtes bruyantes qui devaient célébrer la bataille de Leipzig, sur le *Hohenmeissner*, montagne non loin de Cassel, en une réunion mémorable. Ces jeunes priaient d'autres plaisirs que ceux consistant à boire, à fumer et à se battre en duel; ils aspiraient à une vie plus élevée et plus harmonieuse.

La guerre vint disperser tout ce mouvement d'affranchissement de la pensée. Cependant un certain nombre de survivants se retrouvèrent à Iéna en 1919. Là, leur premier geste fut de rendre au célèbre tableau de Hodler, longtemps enfoui, comme on sait, dans les sous-sols de l'Université, sa place primitive. Quelques-uns, parmi ces survivants, avaient été les chefs de cette jeunesse d'avant guerre, et plus que jamais ils entrevoient dans une *régénération par l'éducation* le seul moyen de salut de l'humanité en général et de l'Allemagne en particulier. Cette tendance, que la révolution était appelée à promouvoir, se heurte aujourd'hui à d'autres difficultés provenant, soit du fait des événements, qui favorisent de plus en plus la réaction, soit des circonstances économiques, qui obligent la plupart des jeunes intellectuels à travailler dans les fabriques ou les mines.

Le Dr Wilker exposa en un langage très simple, empreint d'une sincérité étonnante, les efforts vers un idéal nouveau accomplis par cette jeunesse qui, nous-le voyons en passant, ne manqua naturellement pas de condamner les théories de ses devanciers et de flétrir tous les méfaits de l'Allemagne impériale.

Puis M. Wilker parla de son activité comme pédagogue pendant les quatre années qu'il dirigea le « Lindenhof », la maison de réforme des jeunes délinquants de Berlin. Il fut le premier en Allemagne à appliquer les principes de liberté et de self

(1) Comme on le voit on se fait d'étranges illusions en Allemagne sur la valeur des nouvelles propositions allemandes. Celles-ci ont été jugées volontairement obscures et insuffisantes. (Réf.)

Cette idée d'enfant laisse Somerled aussi sérieux qu'un pasteur anglican. Lui aussi évidemment est repris par le passé, l'Écosse l'a reconquis...

— J'ai pensé déjà, dit-il, que si je m'installais définitivement au château de Duncan, j'y rétablirai, comme autrefois, la compagnie des highlanders, à moins que... Vous savez que ce château est avant tout le vôtre, Barrie...

— Le mien? Duncan à moi?...

— Je veux dire que, — le vieux Duncan consentant à le vendre, — vous auriez par droit de naissance la priorité sur moi pour l'acheter.

— Oui, si j'étais un garçon! Mais comme je suis une fille, il vous revient de droit.

— Pas par droit de naissance. Seulement par la toute-puissance de l'argent.

— Eh bien! fait Barrie taquine, ne m'avez-vous pas dit que l'argent est le droit souverain... en Amérique?

Somerled n'a pas l'air très fêru d'Amérique pour le moment, à en juger par le regard qu'il jette sur nos quatre Américains qui débarquent inopinément de leur auto rouge.

Leur groupe est renforcé de Douglas et d'un inconnu. Et de six!

Tous à la fois prodiguent les poignées de mains, causent, s'agitent et donnent cette impression de revendiquer, en face de Somerled et de moi-même, un droit plus puissant encore que l'argent: celui de la jeunesse.

Malgré tout, je suis d'humeur à subir leur présence avec plaisir. S'ils m'enlèvent Barrie, ils l'enlèvent bien plus encore à Somerled. Ils coupent enfin ce lien mystérieux que je sentais se resserrer entre eux à chaque minute.

A deux heures, la célèbre Barbara Ballantrec n'étant pas encore annoncée au bureau,

gouvernement dans l'éducation des jeunes criminels, et à renoncer aux méthodes coercitives. Supprimant les barreaux aux fenêtres, les cachots et les punitions corporelles, il prodigua à ces êtres déchus les trésors de son amour et de sa bonté compréhensive.

Mais ces méthodes nouvelles, qui exigent de vraies aptitudes pédagogiques et beaucoup de dévouement — n'étaient pas pour plaire aux adeptes de l'ancien système basé sur l'autorité extérieure et la violence. Aussi, las, à la longue, des tracasseries que lui et ceux de ses collaborateurs qui étaient devenus ses disciples, eurent à subir, il quitta avec eux le « Lindenhof » il y a quelques mois. Cette démission fit grand bruit alors en Allemagne et donna lieu à d'imposantes démonstrations de sympathie en faveur des idées de Wilker, dont la popularité s'accrut encore parmi la jeunesse.

Dernièrement il fut appelé à parler dans la cathédrale de Francfort, où plusieurs milliers de jeunes gens des deux sexes l'entouraient recueillis. Bien qu'émanant de classes sociales et de confessions très diverses, tous communieraient dans le même désir de voir réaliser cet esprit nouveau dont Karl Wilker leur parlait avec tant de foi — cet esprit d'amour et de fraternité, diamétralement contraire à celui de la force brutale qui engendra le militarisme et l'impérialisme justement abhorrés dans le monde.

Il serait à souhaiter que l'influence de cet éducateur loyal et éclairé puisse se manifester pleinement en Allemagne et que ses tendances idéalistes n'y soient plus combattues par les éléments opposés.

Il serait à souhaiter enfin, qu'ailleurs aussi l'idéalisme et le principe moral qu'il incarne, viennent à triompher aujourd'hui du matérialisme et de l'illogisme, avant que les conséquences ne soient devenues mortelles pour toute notre civilisation...

Le martyre des populations chrétiennes de Turquie

M. Vassili Dendramis, consul général de S. M. hellénique à Genève, nous écrit:

J'ai lu les déclarations du nouveau ministre de Turquie à Berne, parues dans votre numéro du 30 avril, et, bien qu'à vous-mêmes elles paraissent tendancieuses, je crois néanmoins de mon devoir de rétablir les faits en ce qui concerne la soi-disant sécurité dans laquelle aujourd'hui « comme dans le passé » les populations chrétiennes en Turquie vivaient.

Suivant les statistiques recueillies par le patriarche oecuménique, le nombre des seuls Grecs tués pendant la guerre et depuis, jusqu'au mois de juin dernier, s'élève à 725.000, et Damad Ferid lui-même, qui n'a d'ailleurs pas hésité à reconnaître du haut de la tribune du Sénat ottoman que « la destruction de la population chrétienne dans les différentes parties de l'empire pendant la guerre fut une erreur impardonnable et un crime », évalue le nombre des chrétiens massacrés à 550 mille.

Voilà pour un passé encore récent avoué également par Halide Edib Hanoum, auteur turc, actuellement ministre de l'instruction publique dans le gouvernement d'Angora, et voici maintenant pour un passé qui date presque d'hier:

En août 1920, les kémalistes détruisirent l'antique cathédrale de Nicée, église historique, chef-d'œuvre de l'architecture chrétienne. A minuit, ils firent sortir de leurs maisons tous les Grecs de la ville: vieillards, femmes et enfants, les massacrèrent dans la rue et jetèrent leurs cadavres dans des puits qu'ensuite ils recouvrirent de terre. Le corps d'une jeune fille fut retrouvé cloué à un arbre et déchiqueté par les vautours. Un mois après, (le 29 septembre), à Gueide, Adabazar et Ortakoy, le chef de bande turc Ghiaour Ali poussa le sadisme jusqu'à couper la tête aux petits enfants chrétiens et à piquer leurs corps au bout des baïonnettes de ses hommes.

Quant au présent, il est, hélas! plus triste encore. Dans une correspondance au *Daily Telegraph* du 22 avril, M. Beaumont écrit textuellement: « Il n'est pas douteux que les kémalistes ont inauguré de nouvelles et furieuses persécutions contre les chrétiens et, de toutes parts, parvient l'annonce de massacres contre les Grecs et les Arméniens. Pour ne citer que des faits précis, il est avéré que Demirdji Efe et Yourouk Ali, deux chefs de bandes notoires, condamnés pour de nombreux crimes et pillages, ont été amnistiés sur l'ordre exprès de Mustapha Kemal et invités à réorganiser leurs bandes et à se joindre aux troupes régulières du pachà. Et il ne s'agit pas là de faits isolés mais d'une véritable épidémie criminelle dont on retrouve de nouveaux symptômes dans les informations consignées par la *Liberté* de Fribourg en son article de fond d'hier ».

Somerled propose à Barrie une promenade autour d'Edimbourg:

— Cela vous aidera à attendre, dit-il gentiment.

Malgré son parti pris d'affecter la plus froide indifférence, sa voix est chaude et vibrante. Somme toute c'est son dernier jour de tutelle.

J'admire qu'il soit assez généreux pour m'inviter à les suivre et qu'il pousse le stoïcisme jusqu'à ne pas prendre Barrie à côté de lui.

J'admire... mais je suis un peu humilié et de plus en plus stupidement amoureux.

Qu'Alina épouse ou non Somerled, que Barbara Ballantrec aille en Chine ou en Turquie j'irai où ira Barrie...

XX

SUITE DU JOURNAL D'HENRI NORMAN

« Il n'est pas encore cinq heures quand le Dragon Gris vient se ranger directement à la suite de deux autres dragons, couleur d'azur, qui se sont arrêtés devant l'hôtel.

Tous deux de même marque, de même couleur, avec même livrée, se réclament sans conteste du même propriétaire.

Barrie est blanche comme une statuette d'albâtre et sa voix tremble pitoyablement:

— Monsieur Somerled... croyez-vous que ce soit maman?

Somerled a déjà fixé un regard scrutateur sur la femme élégante qui saute légèrement sur le trottoir, et il a toisé le non moins élégant chevalier-servant qui lui tend la main avec un soin galant.

(A suivre.)

La Lune de Bruyère

PAR

44

G. A. VILLAMSON

Adapté de l'anglais par Louis d'ARVERES

Du reste, nous arrivons en vue de l'église et, tout à fait à l'improviste, comme par enchantement, les « pipers », ces fameux cornemusiers, highlanders uniques au monde, surgissent devant nous. La délicieuse et originale harmonie nous surprend et nous enveloppe comme un charme...

Barrie s'est arrêtée net, et écoute avec son âme, toute frémissante d'émotion.

Somerled s'est retourné. Je comprends à son regard qu'il a voulu cette minute et qu'il en a préparé la surprise.

Il scrute le beau visage avec une attention qui ne va pas sans inquiétude: la fille d'un Mac Donald marié à une Américaine aimera-t-elle les pipers? Rira-t-elle de ces hommes aux mollets nus sous le jupon court? Ou bien le sang écossais parlera-t-il en elle et sentira-t-elle vibrer l'âme rêveuse et poétique de la vieille Écosse dans cette mélodie qui passe?

Tout le visage émerveillé de Barrie répond pour elle.

Aux premières notes du chant national, elle a joint les mains, comme un enfant devant la surprise d'un jouet rare, puis elle a écouté en

LA SITUATION

On trouvera probablement aux nouvelles de dernière heure la décision à laquelle le conseil suprême s'est arrêté.

Lundi matin, on laissait entendre que la proposition transactionnelle de M. Jaspar, à laquelle M. Briand s'est en principe rallié après s'être opposé de toute son énergie à l'envoi d'un ultimatum proprement dit, serait adoptée.

Cette proposition est, on le sait, la suivante: Il s'écoulera forcément un certain intervalle entre les décisions du Conseil suprême et leur application. On se servira donc de la formalité de la notification à l'Allemagne pour donner à celle-ci une dernière occasion d'accepter le projet des Alliés ou du moins de communiquer des offres plus acceptables que celles qu'elle a faites jusqu'ici.

L'alerte a été chaude. De l'aveu même des envoyés spéciaux des grands journaux français une crise a éclaté au sein du conseil suprême; sans doute les précédents étaient nombreux qui permettaient la confiance. Toutefois, les deux thèses en présence s'opposaient très nettement, au point que M. Lloyd George a convoqué un conseil de cabinet.

L'attitude de M. Lloyd George (qui veut à tout prix fournir au Reich une dernière occasion de manifester sa bonne volonté) n'apparaît pas aux Anglais comme un indice de faiblesse, mais comme la preuve de la confiance entière des Alliés dans leurs propres forces et dans leur droit, et comme une manifestation de magnanimité qui ne pourrait que produire une impression favorable sur l'opinion du monde extérieur. L'opinion britannique est dans son ensemble peu favorable à une occupation qui aggraverait encore, selon elle, la crise économique.

L'adoption à 49 voix contre 23, par le Sénat américain, de la fameuse résolution Knox, déclarant l'Amérique en paix avec l'Allemagne, mais qui s'inspire en réalité du désir d'aider celle-ci à se décharger des obligations du traité de Versailles, est de nature à démontrer qu'aux Etats-Unis le dernier mot reste aux irréconciliables.

Une note Wolff officielle a annoncé que la démission de M. Simons, ministre des affaires étrangères, a bien été offerte, mais n'a pas été acceptée en raison des négociations actuellement pendantes entre l'Allemagne et les Etats-Unis, négociations qui ont été ouvertes par M. Simons. L'ajournement provisoire de la crise proviendrait, en partie, des efforts qui seraient déployés par certains éléments du centre et du parti démocrate pour reconstituer l'ancienne coalition gouvernementale, et, par conséquent, éliminer les populaires.

La grève charbonnière en Angleterre est à son 31^e jour; seul l'épuisement de l'un ou de l'autre parti paraît pouvoir y mettre fin. Délégués et propriétaires ont déclaré être à la limite des concessions possibles; les seconds ne veulent pas entendre parler de la mise en commun générale des bénéfices, mesure qu'exigent les mineurs ou du moins certains de leurs représentants. Une proclamation royale prolonge à partir d'aujourd'hui l'état de défense nationale proclamé le 31 mars et le gouvernement invite la population à économiser le charbon, afin d'assurer le combustible nécessaire pour les besoins urgents.

On confirme que le calme a été rétabli à Fiume et qu'un gouvernement stable est en voie de formation, formé de tous les partis.

Autour de la paix

Au Conseil suprême

RÉPARATIONS ET SANCTIONS

La proposition transactionnelle Jaspar

Londres, 2 mai.

L'envoyé spécial de l'agence Havas télégraphique que dimanche à minuit, l'impression dans les milieux de la conférence de Londres se dessinait comme de plus en plus favorable à l'acceptation du projet transactionnel présenté par M. Jaspar et amendé par la délégation française.

Lord Curzon, qui devait faire parvenir dans la soirée de dimanche, aux délégations alliées, son projet de rédaction, ne l'avait pas encore terminé.

Le comité de rédaction en discutera donc lundi matin, à 10 heures, et le Conseil suprême à midi et demi.

La difficulté à résoudre est la suivante: Le projet transactionnel approuvé par les Français et les Belges prévoit l'appel immédiat et la concentration des troupes, en vue de procéder à l'occupation de la vallée de la Ruhr, et simultanément, la notification à l'Allemagne, par la commission des réparations, des modalités et garanties de paiement, toutes ces mesures ne devant être suspendues qu'au cas où le gouvernement allemand aurait adhéré à ces conditions, sans réserve, avant le 8 mai.

Lord Curzon proposa à la séance qui suivit le conseil de cabinet britannique de subordonner le commencement d'exécution de l'occupation de la Ruhr au refus par l'Allemagne d'accepter les conditions de la commission des réparations et de lui laisser dix jours pour faire connaître sa réponse.

Suivant l'*Echo de Paris*, lord Curzon aurait demandé de remplacer les mots: « Les sanctions ne seront suspendues que si l'Allemagne donne satisfaction à toutes les demandes des Alliés le 8 mai au plus tard » du projet transactionnel, par ces mots: « Les sanctions entraineront en jeu au bout de dix jours si l'Allemagne n'a pas obtempéré aux requêtes des Alliés ».

C'est là un amendement essentiel et qui menace de rouvrir toute la controverse.

M. Briand s'est refusé à accepter sous quelque forme que ce soit l'envoi d'un nouvel ultimatum et de la reprise de toute discussion avec l'Allemagne sur ses obligations.

Il est disposé à apporter des modifications de forme à la proposition transactionnelle, mais il est opposé résolument à toute atténuation de fond.

Les sanctions immédiatement décidées et l'action entreprise sans délai demeurent le seul principe acceptable pour le gouvernement français, l'Allemagne n'ayant pour s'exécuter que le temps de l'appel et de la concentration des forces militaires.

Le comte Sforza a rendu hommage à l'esprit de conciliation de M. Briand et s'est déclaré à son tour en faveur de la transaction. Il ne fit qu'une seule réserve relative à l'action navale projetée, qui risquerait d'être mal accueillie par l'opinion américaine, qui serait opposée à un nouveau blocus.

On a décidé de ne pas poursuivre l'entretien plus loin dimanche soir.

La dette allemande actuelle au titre des réparations

Il importe de préciser quel est exactement, à l'heure actuelle, le montant de la dette allemande au titre des réparations, ou, pour reprendre les termes mêmes du traité de Versailles, « le montant des dommages pour lesquels réparation est due par l'Allemagne ».

C'est à 132 milliards de marks-or que la commission des réparations a fixé le montant total desdits dommages.

L'Allemagne a effectué des versements équivalant à huit milliards de marks or sur les 20 milliards qu'elle devait payer à la date du 1^{er} mai.

Sur ces 8 milliards versés, une somme de 7 milliards a été imputée qui représente: 1^o les frais de l'armée d'occupation; 2^o la valeur de produits alimentaires et de matières premières acquis par l'Allemagne; 3^o les avances faites à l'Allemagne en vertu de l'arrangement de Spa sur le charbon.

Le solde, soit 1 milliard, « vient en déduction des sommes dues par l'Allemagne à titre de réparations » (article 235).

Donc, à l'heure actuelle, la dette de l'Allemagne, au titre des réparations, est de 131 milliards de marks or — y compris, naturellement, les 12 milliards qu'elle reste à devoir sur les versements qu'elle aurait dû effectuer avant le 1^{er} mai.

Les modalités de paiement

Les experts alliés ont continué à travailler jusqu'à 12 h. 30, en vue d'établir les modalités de paiement de la dette allemande, et se seraient finalement arrêtés au projet suivant:

L'Allemagne fournirait trois catégories de bons. Les premiers, d'une valeur de douze milliards, seraient immédiatement remis à la commission des réparations, qui les répartirait entre les Alliés, suivant la répartition établie à Spa, en tenant compte de la priorité belge de deux milliards. Ces bons seraient payables en neuf mois ou un an.

Une deuxième catégorie de bons, d'une valeur de cinquante milliards, serait émis le 1^{er} novembre 1921 et consignés à la commission des réparations, qui les répartirait à chaque puissance.

Enfin, la commission des réparations exigerait la fourniture de quatre-vingts nouveaux milliards de bons dès qu'elle aurait l'assurance que le marché mondial pourrait les absorber et que l'Allemagne serait en état de les payer. Ces bons seraient garantis par l'hypothèque générale de l'article 248 du traité, qui s'applique à tous les biens et ressources de l'Allemagne, ainsi que par des gages, notamment le revenu douanier, qui rapporte un milliard de marks-or par an.

Une commission de la dette allemande serait instituée à Berlin.

La discussion se poursuit sur le nombre des annuités, qui seraient de 30 à 42 années. On assure ici que l'Allemagne, invitée la semaine dernière par la commission des réparations à venir présenter ses observations sur les modalités de paiement de sa dette, aurait décliné cette invitation.

Parlant des conditions qui seront imposées aux Allemands, s'ils veulent échapper aux sanctions, Pertinax, de l'*Echo de Paris*, note que les Anglais ont définitivement repoussé la taxe sur le charbon. Il faut chercher un nouveau procédé de paiement.

La mobilisation de la classe 19 est prête

M. Marcel Hutin écrit dans l'*Echo de Paris* que tout l'après-midi de dimanche M. Barthou a travaillé avec ses collaborateurs, les généraux Buat et Hergault. Il attendra, pour déclencher le mouvement de mobilisation de la classe 1919, la séance du Conseil suprême de lundi, mais tous les télégrammes sont prêts à être envoyés.

Il s'agit d'une opération automatique. Les appels se feront individuellement, par la gendarmerie, la poste et les autorités militaires, et ne comprendront pas les étudiants en sursis ni ceux de l'infanterie et de la cavalerie rentrant du théâtre des opérations extérieures. (T. O. E.)

On compte que le chiffre des hommes qui seront appelés s'élèvera à 130.000, qui se joindront à ceux qui sont déjà sur le Rhin.

L'opinion en France

Paris, 2 mai.

Les journaux soulignent avec énergie la nécessité d'en finir avec l'Allemagne.

Le correspondant du *Matin* dit avoir l'impression que, depuis le départ de Bonar Law, M. Lloyd George ne mène pas ses collègues aussi aisément que par le passé.

Le même correspondant se demande si lord Curzon n'en veut pas encore à la diplomatie française d'avoir fait adopter en Orient des solutions qui n'étaient pas les siennes.

Le *Petit Journal* remarque que le projet transactionnel sur lequel les délégués alliés à

Londres semblent devoir se mettre d'accord est tout autre chose qu'un ultimatum.

Un ultimatum était une démarche des Alliés et impliquait un délai accordé à l'Allemagne après l'échéance du 1^{er} mai. Cette fois, la commission des réparations fait à l'Allemagne notification de ses décisions concernant les modalités et les garanties de paiement et lui demande de répondre, sans discussion nouvelle, dans quatre jours.

Les alliés anglais et italiens croient à la possibilité d'un retour du gouvernement du Reich à la bonne volonté.

Le *Petit Journal* ajoute qu'en cas de collaboration de la Grande-Bretagne aux opérations de sanctions, une division navale anglaise ira mettre le blocus devant les ports de Brême, Hambourg, Lübeck et Stettin.

L'opinion britannique

* Le correspondant du *Journal des Débats* mande au sujet de l'état d'esprit des milieux anglais :

Dans plusieurs occasions, depuis des mois, il a été facile de voir que, si, politiquement, les intérêts de la France et ceux de l'Angleterre sont identiques, économiquement, ils sont non pas précisément opposés, mais différents.

La France a besoin pour se reconstituer de l'argent et des matières premières manufacturées que l'Allemagne peut lui fournir comme réparations. Ce besoin est urgent, et, si l'Allemagne ne s'exécute pas de bonne volonté, sinon de bonne grâce, la France est décidée à appliquer les sanctions dans la mesure indiquée et que tout le monde aujourd'hui connaît.

La Grande-Bretagne est, en principe (expression qui dit tant et si peu à la fois et qui a si souvent donné lieu à des interprétations erronées qu'il serait peut-être bon d'en interdire l'usage à l'avenir dans le langage diplomatique), tout à fait d'accord avec la France: tous les hommes politiques en conviendront.

Mais pour sa reconstitution la Grande-Bretagne a besoin de la reprise du commerce avec l'Europe centrale: et si, dans certains milieux politico-économiques britanniques, on désire réduire à sa plus simple expression le commerce anglo-allemand sous prétexte de *dumping*, dans le monde commercial et industriel non inféodé au protectionnisme on est d'un avis tout différent.

Les intérêts politiques des Anglais sont donc un peu en conflit avec leurs intérêts économiques. Au point de vue politique, nul ne conteste les droits de la France; au point de vue économique, on en a peur.

D'une façon générale et toujours, sans doute, en vue de ces intérêts économiques, la Grande-Bretagne estime que la France ne saurait prétendre au droit d'interpréter et de faire exécuter seule le traité de Versailles, négocié et conclu par les Alliés.

Si l'on tient compte de ces éléments divers, on trouvera, et doit trouver un moyen de concilier les intérêts légitimes respectifs de la France et de l'Angleterre.

La motion Knox

On donne sur la discussion au Sénat américain de la motion Knox, ayant pour objet le rétablissement de l'état de paix avec l'Allemagne, les détails que voici:

Les membres de la minorité de la commission sénatoriale des affaires étrangères, qui appartiennent au parti démocrate, avaient soumis à cette commission, vendredi, le rapport de cette minorité sur la motion Knox, déclarant que cette résolution était grosse de difficultés et qu'elle décevra probablement l'espoir de ses partisans.

Au cours du débat, M. Borah, républicain, a dit que le traité de Versailles réduisait l'Europe à l'indigence et maintenait dans le peuple un état de révolution chronique.

Le leader démocrate Hitchcock a répliqué que l'action de M. Borah et de ses semblables, en laissant les Etats-Unis hors du traité de Versailles, avait privé l'Amérique de toute influence dans les affaires mondiales.

M. King, démocrate, a combattu la motion Knox, laquelle, dit-il, a été inspirée par le désir d'aider l'Allemagne à se décharger des obligations du traité de Versailles.

Le sénateur Lodge, républicain, a expliqué que la conclusion d'un traité de paix entre les Etats-Unis et l'Allemagne suivra probablement l'adoption de la motion Knox.

Il a ajouté que le président Harding et le département d'Etat ont montré clairement l'intention des Etats-Unis de ne pas abandonner les Alliés.

Il a insisté, au cours des débats, sur la difficulté de séparer le pacte de la Société des Nations du reste du traité de Versailles. « Il faudrait, a-t-il dit, soixante-douze amendements pour séparer du traité le pacte, et alors vous n'auriez plus que l'écorce. Il faudrait mettre le traité en pièces quand viendrait le moment de le discuter. J'ai essayé une fois de décharger le traité du pacte et j'ai trouvé cela extrêmement difficile. Mais si le traité de Versailles devait être voté, l'exclusion des parties que ne peuvent accepter les Etats-Unis n'en laisserait que peu de chose. »

Le sénateur Hitchcock, le leader démocrate, a dit que l'état de guerre entre les Etats-Unis et l'Allemagne a pris fin quand le président Wilson déclara, le 18 novembre 1918, que cet état de guerre avait cessé ou tout au moins quand le Congrès vota le mois dernier les lois abrogeant la législation de l'état de guerre et déclarant que les conditions de l'état de guerre n'existaient plus. « La résolution Knox, a-t-il ajouté, veut dicter les conditions du traité, que le président seul a pouvoir de négocier. »

On sait que la motion a été adoptée par 49 voix contre 23, soit à une majorité de plus des deux tiers des voix.

La motion Knox est une résolution du Congrès américain exprimant la volonté de la représentation nationale que la paix soit conclue avec l'Allemagne, mais c'est le président seul, en vertu de l'article 2 de la Constitution des Etats-Unis, qui a le pouvoir « par et avec l'avis et le consentement du Sénat de faire des traités, pourvu que les deux tiers des sénateurs présents les approuvent ».

La flotte britannique

* Les 1^{re} et 2^e escadres britanniques vont fusionner pour constituer une seule escadre, très puissante, composée de huit unités les plus formidables de la flotte britannique.

* Les dépêches marquées d'un astérisque (*) sont celles qui ont paru dans notre première édition d'hier soir.

Considérations sur la santé

La santé, le plus précieux de nos biens, est aussi le plus exposé. Tout, dans la vie de chaque jour: les fatigues, les soucis, les influences atmosphériques et aussi nos imprudences, contribuent à l'altérer en provoquant l'affaiblissement du sang et du système nerveux, c'est-à-dire l'amointrissement des deux éléments sur qui repose principalement l'équilibre physique. Comment reconstituer ces deux éléments et, mieux encore, comment les entretenir? Les Pilules Pink ont tout ce qu'il faut pour cela, car elle possèdent de très actives propriétés comme reconstituant du sang et des forces nerveuses; elles sont, d'ailleurs, employées avec succès dans le traitement des affections consécutives à l'affaiblissement du sang et des nerfs. Les tempéraments fragiles des anémiques, des affaiblis, des neurasthéniques, se trouvent très bien de l'usage des Pilules Pink, qui, en dehors de leur action sur le sang et les nerfs, ont la meilleure influence sur l'ensemble des fonctions organiques. Une cure de Pilules Pink à intervalles réguliers, notamment aux changements de saisons, est donc toujours très salutaire.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt: Pharmacie Junod, 21, quai des Bergues, à Genève: Fr. 3,50 la boîte. Chaque boîte vendue en Suisse doit porter une étiquette imprimée en rouge sur fond blanc indiquant l'adresse du dépôt.

La vieillesse prématurée

est une conséquence de la vie moderne si agitée.



Une tasse d'Ovomaltine prise chaque jour a déjeûner vous maintiendra frais, dispos et en pleine vigueur.

En vente partout en boîtes de 250 et 500 gr.



Dr A. WANDER S. A.

BERNE

BALLONNEMENTS

MAUVAISES DIGESTIONS FLATULENCES

Votre dernier repas a-t-il été complètement gâté par la dilatation qui l'a suivi? Savez-vous que le ballonnement est un signe évident de digestion lente ou incomplète? Et que ceci, à son tour est une preuve que votre estomac n'est ni aussi robuste ni aussi actif qu'il devrait l'être, que des troubles plus graves s'ensuivront si vous ne rendez pas immédiatement à votre estomac son fonctionnement régulier, si vous ne le guérissez pas par le remède préféré dans le monde entier, le tonique du foie et de l'estomac, la Tisane Américaine des Shakers. Si vous avez des ballonnements, mauvaise bouche le matin, la langue chargée, pas d'appétit ou des flatulences après le repas, prenez la Tisane Américaine des Shakers et remettez votre estomac en état. Elle nettoiera votre langue; votre appétit reviendra avec le goût pour la nourriture et la certitude de tout digérer aisément et complètement. Soyez sûr de ne prendre que la véritable Tisane Américaine des Shakers, le remède universellement réputé.

LA TISANE AMÉRICAINE DES SHAKERS

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt pour le gros: MM. Uhlmann-Eyraud, 31, Boulevard de la Cluse (S. A.), à Genève. Prix: 6 fr. le flacon.

Schwarz habille bien

7, rue Lévrier, 7



BRISSAGO Gr. Hôtel & Kurhaus
Soleil et fleurs. Conf. et toute ins-Lac Majeur (Suisse) tail. de cure s. la dir. d'un méd.

GENÈVE Grand Hôtel de la Paix

sera remis à neuf. Principale partie sera terminée au 1^{er} mai. Il prendra rapidement sa place parmi les premiers Hôtels de Genève et de la Suisse.

Société anonyme

Jean BAHL, Administrateur.

GRAND CINEMA

42, rue du Rhône
Programme du 29 avril au 5 mai

Un grand film français
L'AMI des MONTAGNES
d'après le roman de Jean RAMEAU
interprété par
André NOX et Mlle MADYS
qui ont eu tant de succès dans
« LE PENSEUR »

LA COMÉDIE Ce soir, à 20 h. 30
L'Ecole des Cocottes, avec Yvonne Lambray (dernières)

La grève charbonnière

* La commission exécutive des dockers écossais a décidé, à l'unanimité, de télégraphier à la commission exécutive de la Fédération des ouvriers des transports, lui demandant de convoquer une conférence des délégués des ouvriers des transports, afin de prendre des mesures en faveur des mineurs, sinon, ajoutent les dockers, les cheminots et les ouvriers des transports devront agir sur leur propre initiative.

On annonce de Glasgow que la commission exécutive de la Fédération des transports tiendra une réunion à Londres, mardi prochain, pour examiner la demande des dockers, ainsi que la situation créée dans la Clyde par le refus des dockers de décharger le charbon arrivé dans le port de Glasgow.

Au « Parlement savoyard »

Une réunion des conseillers généraux des deux Savoies s'est tenue dimanche à Rumilly, en Haute-Savoie, dans le but d'examiner le projet tendant à diviser la France en régions et diverses questions intéressant les deux départements.

Cette assemblée, qui a pris le titre de « Parlement savoyard », a tenu deux séances. La séance du matin a été présidée par M. Goy, sénateur de la Haute-Savoie. Plusieurs discours ont été prononcés par MM. Borrel, député, Puthon, maire, et Charvin, conseiller général de Rumilly. M. Goy, en terminant son discours, a proposé d'adresser au président de la République et au président du conseil un témoignage d'absolue confiance pour leur politique actuelle, notamment au sujet du respect du traité de paix. Des applaudissements unanimes ont souligné ces paroles.

L'après-midi, l'assemblée était présidée par M. Borrel, ancien sous-secrétaire d'Etat, qui a prononcé un discours dans lequel il s'est attaché à démontrer la nécessité de conserver la Savoie dans le projet du gouvernement sur la nouvelle division de la France.

Il ne s'agit pas, a-t-il dit après avoir exposé les principales raisons qui doivent faire conserver les deux départements, de rétablir un passé de choses mortes et tout un chaos de conditions déplorable. Nous voudrions simplement qu'on laissât à chaque partie de province une facilité de mouvement qui lui permette mieux de servir la grande patrie.

Un vœu dans ce sens a été adopté par le Parlement.

En Italie

Le 1^{er} mai

Milan, 2 mai.

* Les dernières nouvelles confirment que la journée du premier mai s'est déroulée tranquillement et sans incident remarquable.

Tous les services publics ont fonctionné régulièrement, sauf les tramways. Le service des chemins de fer de quelques localités a été réduit.

A Corato, localité de la province de Bari, une personne a été tuée et une autre blessée, au cours d'une bagarre. De nombreux meetings furent tenus par les libéraux, les catholiques et les communistes.

A Naples, dans un meeting communiste, les nationalistes et les socialistes unitaires se sont opposés à ce que le déserteur ex-député Misanio prit la parole. Une bagarre s'ensuivit, au cours de laquelle quatre personnes furent blessées.

Des fascistes ont essayé d'enlever à Ravenne un drapeau rouge et noir. Ils ont été attaqués par des communistes. Au cours de la bagarre, il y a eu un mort et deux blessés.

Déclarations de M. Peano sur la Conférence de Barcelone

Le ministre des travaux publics, M. Peano, qui est l'alter ego de M. Giolitti et qui s'était rendu personnellement à Barcelone pour y combattre l'internationalisation du Pô, a, devant ses électeurs, fait les déclarations suivantes :

De grands intérêts se discutaient à Barcelone et j'ai la conscience de pouvoir dire que notre délégation les a efficacement défendus.

D'abord on a proposé un projet de convention d'après lequel notre plus grand fleuve, le Pô, serait internationalisé.

Pour soutenir cette thèse on invoquait encore le malheureux traité de Vienne de 1815, qui avait rivé l'esclavage de l'Italie.

On invoquait, dans le domaine de la technique, la possibilité de remonter de l'Adriatique au Tessin, de celui-ci au lac Majeur, et atteindre ainsi la Suisse.

Mais faire revivre le traité de Vienne à cette heure où l'Italie a supporté d'aussi graves sacrifices pour assurer son indépendance aurait été le plus grand outrage à nos sentiments. Nous voulons, avec les grands travaux qu'on poursuit actuellement à Milan, que le Pô soit une grande voie de navigation intérieure. Nous voulons, en bons amis, favoriser la Suisse dans ses transports, mais nous voulons avant tout être maîtres chez nous.

Nous avons défendu d'autres importants intérêts à la conférence de Barcelone, savoir le maintien de la convention de Gothard (? Rév.), qui nous assure la liberté de transit avec la Suisse, la possibilité de conserver des tarifs différentiels pour nos transports intérieurs, ce qui est d'une vitale importance pour le midi.

En Grèce

Le gouvernement a amnistié les officiers vénisélites qui avaient quitté Athènes pour aller séjourner à Constantinople.

Grève des gens de mer aux Etats-Unis

On mande de New-York à Havas que de nombreux travailleurs de la mer dans le pays entier ont déjà cessé le travail par suite d'un désaccord sur la question des salaires; une réduction de 15% a été en effet décidée. Les trade-unionistes prévoient qu'approximativement vingt mille gens de mer et dix mille

mécaniciens vont quitter leurs navires dans l'Etat de New-York dans les vingt-quatre heures qui vont suivre.

— Dans une entreprise métallurgique de Longwy, l'explosion d'une machine soufflante a provoqué la mort du machiniste. Plusieurs autres ouvriers ont été blessés. Les dégâts matériels sont évalués à 400.000 fr. On ignore la cause du sinistre.

— Une manifestation nationale a eu lieu samedi à Bruxelles en l'honneur du grand historien de la Belgique, le professeur Pirenne, recteur de l'Université de Gand. L'élite intellectuelle de la Belgique, le corps diplomatique, le gouvernement et les représentants des universités française et anglaise assistaient à la cérémonie, qui a eu lieu au palais des Académies. Ont pris la parole notamment M. Paul Hymans, ministre d'Etat et ancien ministre des affaires étrangères, qui a rappelé l'attitude patriotique de M. Pirenne pendant l'occupation. L'historien Desmarez, le bourgmestre Max. M. Carton de Wiart, premier ministre.

CONFEDERATION

Marchés de bétail à Lausanne. — L'organisation des expositions et marchés-concours de bétail prévus à Beaulieu, Lausanne, au Comptoir suisse de septembre, est en bonne voie d'exécution. Les dates de ces expositions et marchés, comme les conditions d'admission, seront prochainement fixées et le règlement de détail mis à la disposition des intéressés. Pour centraliser tout ce qui a trait à cette partie du Comptoir suisse, le comité d'organisation, d'accord avec les comités des fédérations d'élevage, a décidé d'adopter à la chancellerie, déjà très occupée, un commissaire pour l'organisation de ces expositions et marchés-concours. Elle a désigné à cet effet M. Blanc, secrétaire de la Chambre vaudoise d'agriculture. Toutes communications ou demandes de renseignements doivent lui être adressées : « Chambre vaudoise d'agriculture, Cité, Lausanne ».

Zurich. — Le Grand Conseil a élu son bureau comme suit : Président M. Kern, démocrate ; 1^{er} vice-président, M. Robert Schmid, radical ; 2^e vice-président, M. Lang, socialiste. Le Conseil a approuvé sans discussion, par 93 voix contre 57, un projet du Conseil d'Etat augmentant de 26 à 30 cent. le prix du sel de cuisine et il a abordé ensuite la discussion des postulats présentés par la commission de gestion relativement au budget.

St-Gall. — Réduction de salaires dans la broderie. — On mande de St-Gall à la Nouvelle Gazette de Zurich que les sénateurs du contrat de travail collectif de l'industrie de la broderie à la navette proposent une réduction de salaire de 30 %, mais qui ne doit être considérée que comme mesure provisoire, nécessitée par les conditions existant dans le Vorarlberg. Les organisations ouvrières prendront position sur cette question avant le 10 mai.

Vaud. — L'incendie de la verrerie de St-Prex se termine heureusement à la destruction d'un grand hangar ainsi que du matériel et des approvisionnements qu'il contenait, le tout, d'ailleurs, régulièrement assuré. Les deux fours, ainsi que le bâtiment servant à l'exploitation n'ont pas souffert. La fabrique recommencera lundi matin, 2 mai, comme cela avait été prévu. Une enquête s'instruit actuellement sur les causes du sinistre. Tout permet de croire à la malveillance.

Courier de Berne

ECHOS DU PREMIER MAI

On mande de Berne au Journal de Genève :

Comme le dit la National Zeitung, le 1^{er} mai fut une fête en mineur. Elle eut beaucoup moins d'élan que l'année passée. Elle semble en effet marquer le déclin des espoirs révolutionnaires. Ni en Suisse, ni à l'étranger, les socialistes ne peuvent établir un bilan avantageux. Ce qu'ils révèlent en première ligne ce sont leurs divisions internes. Si à Bâle et à Zurich ils s'étaient alliés aux communistes dans une même manifestation, à Berne, par contre, chaque parti a commémoré de son côté la fête du prolétariat.

Le matin, les adhérents à Moscou se sont réunis pour entendre un discours de Fritz Platten. L'après-midi ils vendirent dans les rues leur journal et des cartes de propagande, cependant que défilaient en rangs bien ordonnés leurs frères devenus ennemis. Des coups de sifflet ont été échangés. D'autre part, l'assemblée a lancé quelques « puif ! » à l'adresse de la bourgeoisie, dont le camarade Butkofter dénonçait les perfides intentions. Le choix même de cet orateur de second plan n'est pas dénué de signification. L'an passé Robert Grimm sonnait le ralliement de ses fidèles et annonçait les grands destins. Ceux-ci ne paraissent point s'être réalisés, et à Bâle, Schneider clamait que, sauf en Russie, la bourgeoisie était partout victorieuse.

LES RESTRICTIONS D'IMPORTATION

En vertu de l'arrêté fédéral concernant la restriction des importations, du 18 février 1921, le Conseil fédéral, sur la proposition de la commission consultative, a décidé de faire dépendre d'un permis l'importation des semi-ouvrés de la branche du fer, des ouvrages en métaux précieux et ouvrages dorés et argentés, des bracelets et chaînes, des automobiles et des pianos.

En limitant les importations excessives effectuées à la faveur du change on espère pouvoir atténuer ou tout au moins enrayer le chômage qui sévit avec intensité dans les branches sus-indiquées. Sur certains produits la baisse accuse déjà des progrès relativement importants. Le prix de base du fer en barre, par exemple, est descendu à 33 francs les 100 kilos. Le prix maximum était de 80 francs et subira une nouvelle réduction ces jours prochains. Les prix de fabrication des ouvrages en fer dont il s'agit ont diminué dans la mesure correspondant à la baisse enregistrée, jusqu'ici, sur la matière brute, et subissent une nouvelle réduction de 15 à 20 % dès l'entrée en vigueur de la restriction de l'importation. De même une nouvelle baisse est en train de se produire sur les autres articles.

Ces restrictions d'importation entrent en vigueur le 30 mai 1921. Les demandes en autorisation d'entrée doivent être présentées au service de l'importation et de l'exportation, à Berne.

L'EFFECTIF DE LA CROIX-ROUGE

A la fin de l'année passée, la Croix-Rouge suisse comptait 41.065 adhérents et 1062 membres corporatifs. Sa fortune était de 697.000 fr. Les sections ont une fortune totale de 692.000 fr. Le nombre des colonnes de la Croix-Rouge est resté à 17. La Ligue des samaritains réunit actuellement 15.581 membres actifs, répartis en 353 sections.

UN GESTE GENEREUX

C'est celui des conseillers du village de Düben-dorf. La commission de gestion proposait de porter de 5 à 7 francs le jeton de présence pour les membres du Conseil administratif. Ceux-ci ont repoussé l'offre en déclarant que la commune devait d'abord songer à ses chômeurs.

A L'AMBASSADE DE FRANCE

M. Allard de Chateaufeu, premier secrétaire de l'ambassade de France à Berne, vient d'être appelé au poste de conseiller de légation à Copenhague.

UN ARBITRAGE SUISSE

Le ministre de Colombie a remis au Département politique la réponse de son gouvernement dans la question du différend de frontières survenu entre son pays et le Venezuela. Le Conseil fédéral, dont l'arbitrage a été demandé, a chargé M. Lardy, ancien ministre, de l'instruction de l'affaire.

Grève à la Banque d'Etat tessinoise

On mande de Bellinzona au Journal de Genève, le 2 :

A cause d'une divergence relative aux salaires la direction de la Banque d'Etat du Tessin a licencié deux employés et une employée. Ce matin, pour protester contre ce licenciement, le personnel de la banque s'est mis en grève; l'abstention n'est pas complète, de telle manière que plusieurs services fonctionnent régulièrement.

Entraide universitaire

On nous écrit de Neuchâtel :

On sait avec quel enthousiasme les étudiants de nos trois universités romandes ont salué l'initiative du Dr Louis Vanthier, concernant la création à Leysin d'un sanatorium universitaire, ouvert aux étudiants atteints de tuberculose guérissable, de tous les pays adhérents à cette œuvre nouvelle.

La Fédération des étudiants de l'Université de Neuchâtel vient de donner, au profit du sanatorium projeté, une matinée suivie d'une soirée, qui ont eu le plus grand succès. Le docteur Vauthier, retour de Prague, où il a gagné les étudiants tchécoslovaques à son initiative, a apporté de bonnes nouvelles, qui montrent le terrain gagné ces derniers temps à l'étranger par l'idée du sanatorium universitaire. Le recteur, M. Jaqueroz a dit sa conviction que cette idée se réalisera. Les sociétés de Zofingue, Belles-Lettres et Stella, ainsi que les « sauvages » ont donné tour à tour plusieurs productions musicales et théâtrales fort applaudies.

L'exemple donné par la Fédération des étudiants de Neuchâtel sera, espérons-le, suivi ailleurs. Il importe, en effet, que la Suisse romande, d'où est partie l'initiative du sanatorium, fasse sa large part de l'œuvre à laquelle elle convie tous les étudiants des pays étrangers. Elle sera, d'ailleurs, secondée fraternellement par les étudiants des universités de la Suisse allemande, où l'idée du Sanatorium universitaire a rencontré de nombreux et sincères partisans.

GENÈVE

Session de mai

Faut-il se féliciter, pour le bien du canton, que le Grand Conseil ouvre ses portes mercredi ? Nous commençons l'impertinence d'en douter. Depuis que, lors des dernières élections, la députation socialiste s'est profondément modifiée — en quantité et en qualité — la salle de notre corps législatif est devenue un lieu d'agitation, une fois même de pugilat ! Et, lorsque le Grand Conseil a le malheur d'adopter une loi, c'est en général pour agrandir le gouffre déjà béant du déficit. En sera-t-il de même dans la session qui s'ouvre, ou le bon sens reprendra-t-il enfin le dessus ? Nous voudrions espérer un mieux, mais les expériences de ces derniers mois sont bien décevantes !

Comme toujours, — certains députés abusant un peu de leur droit de déposer tous les projets de loi, même les plus informes, qui leur passent par la tête, — l'ordre du jour est extraordinairement chargé : on ne compte pas moins de quarante-deux projets et huit élections de commissions, sans compter toutes les interpellations et toutes les propositions nouvelles ! Deux initiatives populaires sont à discuter : office du logement et suffrage féminin ; dans le domaine des finances et contributions : taxe sur les affiches, enquête sur la fortune des contribuables, taxe locative, emprunt de Dardagny, traitements des commis des tribunaux, comptes rendus de 1920, budget de 1922 ; instruction publique : les examens, école de plein air de Varembe, école des arts et métiers, bâtiment scolaire du quai de la Poste, transfert de la policlinique dentaire scolaire, caisses de subsides et fonds de bourses, chaire d'histologie et d'embryologie ; intérieur et agriculture : modification de la loi sur les élections, fête cantonale de gymnastique, assurance contre les pertes de bétail bovin, incompatibilités ; justice et police ; organisation des corps de police, abus de procédure, fonctionnaires retraités, conseils de prud'hommes ; commerce et industrie : semaine de 48 heures dans le commerce, les bureaux, etc., apprentissage obligatoire, concurrence déloyale, travail de nuit dans les boulangeries, repos... quotidien ; œuvres sociales... ou antisociales : jours fériés, assistance publique, caisse de retraite pour la vieillesse, 15.000 fr. pour les salles de réunions ouvrières, « projet de loi garantissant le droit au travail et le rendant obligatoire à tous les habitants du canton de Genève ». loi contre l'infection vénérienne, aide aux familles nombreuses, rachat du sanatorium de Clairmont ; travaux publics : loi sur le cadastre, achat d'un immeuble au Bourg-de-Four, 3. crédit de deux millions et demi pour la construction de bâtiments, égouts du Petit-Lancy à Onex et du Petit au Grand-Saconnex.

Quand le Grand Conseil aura digéré tous ces projets, il aura largement gagné ses jetons de présence, dont il a généreusement élevé le montant il y a quelques mois. Mais qu'on se rassure : de ces 46 projets, on en retrouvera bien au moins 36 à l'ordre du jour de la session de septembre : en mai et juin, nos honorables députés auront tant à entendre, parler des chômeurs et de leurs exigences, qu'ils auront peine à faire passer les projets de lois même les plus importants !

Parti démocratique

La question des zones à l'Association démocratique des Eaux-Vives

Lundi soir, M. Paul-Ed. Martin, archiviste cantonal, a fait à l'Association démocratique des Eaux-Vives, réunie au café Petitprez, une conférence très documentée sur les zones franches. L'orateur a traité la question au double point de vue historique et économique. Il a rappelé notamment les traités de 1815 et 1816, les tractations franco-suisse et le projet de loi déposé récemment par le gouvernement français sur le bureau de la Chambre. En terminant, M. Martin a affirmé le droit de la Suisse de participer au règlement de la question, qui ne saurait être tranchée par une décision unilatérale. Le nombre auditoire a témoigné par son attention et ses applaudissements, de l'intérêt qu'il avait pris à cet exposé. Un échange de vues a suivi, auquel ont participé MM. Paul Pictet, Vailly et Divoirne ; puis M. Albert Richard, président de l'association, a remercié en termes chaleureux le distingué conférencier.

Association démocratique du Petit-Lancy

La réunion mensuelle de mai aura lieu le mercredi 11, à 20 h. 30, café Meier, au Petit-Lancy. Dorénavant, les réunions auront régulièrement lieu le deuxième mercredi du mois.

Association démocratique des Petit et Grand-Saconnex

Groupe III (Servette-Grand-Pré)

En raison de la fête de l'Ascension, la réunion mensuelle du groupe est renvoyée au jeudi 12 mai, à 20 h. 30, au café Bosson, Grand-Pré, 62. Conférence de M. le conseiller national F. de Rabours, sur l'Actualité politique.

Chez les jeunes-radicaux. — Les électeurs jeunes-radicaux de la Ville de Genève se sont réunis, hier soir, en assemblée générale, au café Ruffin, rue Pécolat, sous la présidence de M. Heimgartner. Après la partie administrative, les assistants ont entendu une conférence de M. le conseiller d'Etat Albert Perrenoud sur le raccordement et la reconstruction de la gare.

L'assistance a été heureuse d'apprendre que ce projet était en passe de devenir une réalité.

L'assemblée, unanime, forma le vœu que l'Etat et la Ville trouvaient le terrain d'entente qui permette de réaliser bientôt ce projet cher à la population genevoise.

M. Fritz Châtelain, ancien député, est décédé à l'âge de 62 ans. Employé aux télégraphes, il fit de la politique militante comme socialiste, puis comme membre du groupe « socialiste-unifié », enfin comme jeune-radical. Député au Grand Conseil de 1901 à 1907, il fut candidat, sans succès, aux élections du Conseil national en 1919.

Station d'essais des matériaux de construction de l'Ecole des arts et métiers. — M. le professeur L. Demolis nous écrit :

« L'importance des essais mécaniques et physico-chimiques des matériaux de l'industrie n'est plus contestée actuellement et s'affirme même chaque jour davantage.

Et il ne viendrait aujourd'hui à l'idée d'aucun praticien, de la construction civile ou mécanique, d'utiliser des fers ou des pierres sans en connaître exactement les propriétés de résistance, déterminées au laboratoire par des méthodes rigoureusement scientifiques.

Cette union étroite du laboratoire et de la technique, ce commerce d'idées entre savants et industriels ou tout au moins entre savants et techniciens, sont devenus un des problèmes les plus intéressants de l'après-guerre économique, comme celui, du reste, du développement de l'enseignement technique, dans un sens plus conforme aux aspirations nouvelles.

Notre Ecole des arts et métiers, comprenant tout l'intérêt de ces problèmes pour notre pays, vient de faire un pas très important dans cette voie nouvelle de l'union de l'école, de l'industrie et de l'entreprise du bâtiment, de l'union de l'école et du praticien, en réalisant la création d'une station d'essais de matériaux de construction dans les sous-sols de sa section de mécanique.

L'installation, achevée récemment, comprend un ensemble d'appareils indispensables à la détermination des propriétés mécaniques et physico-chimiques des chaux, ciments, bétons ; pierres de constructions naturelles et artificielles, tuiles, briques, etc., c'est-à-dire : presse hydraulique de 30 tonnes pour l'étude des résistances à la compression ; balance de traction ; aiguilles de Vicat et d'autres encore.

Un banc de métallographie, pour l'étude rationnelle des alliages et des trempe ; un pyromètre optique pour la mesure des hautes températures ; des appareils de contrôle des combustions ; une bombe calorimétrique pour la détermination du pouvoir calorifique des combustibles complètent cette installation mise à la disposition des techniciens.

L'Ecole des arts et métiers a ainsi ce mérite d'avoir compris qu'une école technique moderne doit jouer un rôle important dans une région industrielle. Elle ne doit pas être seulement un collège professionnel, mais aussi un centre technique pourvu de laboratoires, et un centre de documentation.

Le règne de l'ouvrier du passé, dont le savoir se bornait à des recettes, des procédés, des tours de main et des secrets, est fort heureusement depuis longtemps terminée dans la technique moderne.

Cette station d'essais des matériaux de construction est ainsi appelée à rendre de très grands services à nos architectes, ingénieurs et à l'entreprise du bâtiment et du génie civil. Il était bon dès lors d'en signaler l'existence aux intéressés.

Professeur L. Demolis.

Nos hôtes. — Les inspecteurs scolaires et instituteurs espagnols qui, ainsi que nous l'avons dit, avaient visité un certain nombre d'écoles à Neuchâtel, étaient mardi à Genève. Ils ont été les hôtes de l'Institut J.-J. Rousseau, où ils ont assisté à une conférence de Mlle Descaudres sur le développement de l'enfant de deux à sept ans.

Rabindranath Tagore, venu en Suisse pour y gagner des sympathies à l'université internationale qu'il ouvrira en janvier à Santiniketan (Bengale), fera vendredi 6 mai, à 20 h. 30, sous les auspices de l'Institut J.-J. Rousseau, une conférence en anglais sur la rencontre de l'Orient et de l'Occident. Cette conférence, publique et gratuite, aura lieu à l'Aula de l'Université, obligamment mise à la disposition des organisa-

Weber & Co Au MOLARD

EXPOSITION GÉNÉRALE des Nouveautés d'Été

Vous trouverez cette étiquette sous l'attache de tout "Mattamac" l'imperméable. Cherchez-la. C'est la marque du véritable "Mattamac", l'imperméable même en temps d'orage. Refusez l'imperméable qui n'aura pas cette étiquette, ce n'est pas un "Mattamac."

Imperméables sans ceinture, pour Dames et Messieurs. Poids : 550 grammes seulement.



Imperméables avec ceinture, pour Dames et Messieurs. Poids : 600 grammes seulement.

Vous ne serez jamais mouillé, si vous portez le "Mattamac." Il pèse seulement 550 grammes.

Le "Mattamac" est imperméable, absolument imperméable. A le voir, on dirait un imperméable ordinaire. Son poids est réduit à un tiers, son prix de moitié, et cependant, quel que soit le temps, vous ne serez jamais mouillé. Il vous garantit de la pluie, du vent et du froid; vous pouvez donc vous en servir également comme d'un pardessus léger pour la promenade en voiture, en auto, etc. Le "Mattamac" l'imperméable par excellence, vient du West End de Londres, là où se fabriquent les meilleurs pardessus. Les manches "Raglan" ne vous serrent pas, les manchettes sont grandes, la jupe large; il est muni de poches perpendiculaires et de parements resserrant le poignet. Ils sont élégants et confortables.

L'étoffe "Matta," dont est fait tout véritable "Mattamac," est un tissu qui se plie d'une façon très compacte, et c'est aussi la plus légère étoffe imperméable que l'on connaisse. Elle est forte et durable et si bien imperméable que même la pluie chassée par le vent ne peut la pénétrer. Se fait en cinq nuances.

Plié, il se trouve réduit à ceci.



Vous pouvez le mettre dans votre poche lorsqu'il fait beau.

Ces trois illustrations ont été faites directement d'après photographies réelles; elles représentent donc bien le "Mattamac" léger comme la plume, l'imperméable pendant l'orage, et qui se laisse mettre dans la poche. Imperméables pour Dames, avec ceinture, suivant illustration, poids, 600 grammes; sans ceinture, 550 grammes. Imperméables pour Messieurs, suivant illustration, poids, 550 grammes; avec ceinture, 600 grammes.

FABRIQUÉS EN ANGLETERRE. DEMANDEZ À LES VOIR. Nous vous enverrons à nos frais le livret "Mattamac." Écrivez-nous. Ce livret vous donne des illustrations d'imperméables avec et sans ceinture pour Dames et Messieurs, ainsi que le vêtement aux pans larges pour monter à cheval. **LE LIVRET "MATTAMAC" AVEC ÉCHANTILLONS, EST ENVOYÉ FRANCO.**

OCH Genève. Lausanne. Montreux. Neuchâtel. Chaux-de-Fonds. Zurich. St. Gall. St. Moritz.

Bâle—L. KOST & CO. Yverdon—MARTIN-MARQUIS.

Seuls fabricants des Imperméables "Mattamac" } PEARSON BROTHERS, 45, CONDUIT STREET, LONDRES, W.1, ANGLETERRE.

Les marques de fabrique "Mattamac" et "Matta" ainsi que toutes les gravures (S694) sont déposées dans le monde entier. (Tous droits réservés.)

CAISSE HYPOTHECAIRE DU CANTON DE GENEVE

Place du Molard, 2
Instituée par la Constitution de 1847

Bonifié actuellement **6%** sur Dépôts à 3, 5 et 10 ans

Timbre fédéral à la charge de la Caisse

Comptes d'Épargne : **4 1/2%**

NESTOR EN SUISSE



sont fabriquées actuellement à Genève en
Qualités et aux prix d'avant-guerre
Dans tous les bons magasins à
Fr. -.80, 1.-, 1.20, 1.50, 1.80 et 2.- le paquet de 20
S. A. des Cigarettes NESTOR GIANACLIS, Genève



Compagnie de Navigation SUD-ATLANTIQUE
Service rapide et de luxe

Bordeaux - Brésil - Plata
via Vigo-Lisbonne-Rio-MonteVIDEO

Prochains départs de Bordeaux

S. S. LUTETIA 18.000 tonnes 21 mai
S. S. MASSILIA 18.000 tonnes 18 juin

Pour renseignements et passages s'adr aux Agents Généraux pour la Suisse :

A. NATURAL, LE COULTRE & Co, S.A.
24, GRAND-QUAI
GENÈVE

Les personnes affaiblies et surmenées trouvent dans

ELCHINA

le meilleur reconstituant de leurs forces intellectuelles et physiques
Le flac. Fr. 3,75, le double flac. Fr. 6,25 dans les pharmacies

La Fin du Cauchemar

(le combustible démonopoisé)

Anthracite anglais 30/50 et 50/80	les 100 kg. Fr. 15,60
Anthracite beige ou français 50/80	> 14.-
Houille Sarre, gros morceaux et 50/80	> 14.-
Cokes durs, gros et cassés	> 15.-
Coke gaz gros et petit	> 14.-
Briquettes "Union"	> 11,50
Boulets extra flamants	> 12,50
Charbon de bois	> 20.-
Fayard extra sec, scié et retendu 18 à 20 cm.	> 9.-
Chêne et charme sec, scié et retendu	> 7.-
Bois d'allumage sec	> 10.-
Sapin sec en bûches de 20 cm.	> 10.-

Chantier BASSET

Rue Merle d'Aubigné, 24 Téléphone : 23-29
Livraison soignée ville et campagne
Réduction de 2% par enfant de moins de 14 ans

LE CRÉDIT LYONNAIS GENEVE

PEUT FACILITER vos OPÉRATIONS
À L'ÉTRANGER

Producteurs Industriels Commerçants Acheteurs
VENEZ TOUS à la
FOIRE de Bordeaux
Administration: HOTEL-DE-VILLE BORDEAUX
Du 15 au 30 Juin.

VENTE d'Hôtel-Pension

Vu l'insuccès des premières enchères, l'Office des Faillites de la Gruyère vendra, à tout prix, le lundi 9 mai 1921, dès les 2 heures de l'après-midi,
L'Hôtel-Pension du Bourgoz
propriété de la masse en faillite de Denis Roulin, bâtiment neuf, comprenant rez-de-chaussée et 3 étages avec deux salles, 23 chambres à coucher, véranda, balcons, installation de bains, grande cuisine, buanderie, chauffage central, eau et lumière électrique, et 3 ha. 1 are et 50 ca. de bon terrain attenant. Ce bâtiment neuf est construit dans une magnifique situation, à l'ouest de l'antique bourg de Gruyères, à 5 min. de la gare, vue splendide.
Les mises auront lieu dans une salle particulière du dit hôtel.
Les conditions sont déposées au bureau de l'office.
Bulle, le 21 avril 1921.

A vendre ou à louer route de Carouge, à Veyrier, de deux trains, ravissante petite propriété d'agrément, **Château de Vessy**, comprenant jolie et confortable maison d'habitation de 10 grandes pièces, 3 chambres de bonnes, chauffage central, chambre de bains, 2 grandes verandas, grandes galeries, balcon; jolies dépend. avec petite écurie pour un cheval, garage pour auto, etc. Joli parc avec beaux ombrages, 2 jardins potagers avec de nombreux et beaux arbres fruitiers. Vue de toute beauté et imprenable sur les quatre faces. — Pour visiter, s'adresser sur place au jardinier, les lundis et mardis, et pour traiter, à M. L. Dentand, Place-Neuve, 2.

Entreprise ayant magasins de vente dans les principales villes de Suisse
accepterait représentation
de bonne fabrique d'articles techniques, app. électriques etc. Maisons sérieuses que l'affaire intéresse sont priées de faire offres sous H3131L Publicitas Berne.

Représentation scientifique

Importante fabrique de produits chimiques-pharmaceutiques cherche pour pays d'outre-mer
pharmacien, médecin ou chimiste
de nationalité suisse, pour visites médecins, hôpitaux, instituts scientifiques, etc.; grade de docteur (méd. ou sc.), connaissance parfaite de l'anglais à côté du français ou de l'allemand et qualités d'initiative sont absolument indispensables.
Adresser les offres accompagnées du curriculum vitae, photographie, références et prétentions sous chiffre R1988Q à Publicitas, Genève.

A VENDRE
bord du lac de Genève
châteaux, villas, chalets, maisons de rapport, domaines, terrains etc. S'adr. Etude Mayor & Bonzon, notaires à Nyon.

A VENDRE
entre Lausanne et Genève
magnifiques propriétés
de rapport et d'agrément de 17, 40, 46 et 51 hectares, ayant belles maisons de maître et fermes modèles. S'adr. Etude Mayor & Bonzon, notaires à Nyon.

Bonne voltarette Torpédo
F. N. 8-12 HP, 4 places, 4 cylindres, en bon état de marche, à vendre ou à échanger contre voiture plus forte, terminée de préférence. S'adresser à H. Jan, peintre, Oron.

MAISON avec commerce à vendre
dans import. village du cant. Vaud. Epicerie, quincaillerie, articles de ménage, porcelaines etc., existant depuis plus de 50 ans et ayant une bonne et fidèle clientèle. Ecrire sous D22088L Publicitas Lausanne.

Représentant
habitant Genève, bien introduit auprès de la clientèle, est demandé par bonne maison en gros, pour visiter la place. Faire offres écrites sous V 11993L, Publicitas, Lausanne.

BADER Rue de la Confédération, 3, Rue de la Monnaie. **ACHETE BIJOUX**

On cherche pour de suite

1 chambre à coucher à deux lits, avec salon, évier, chambre de bains. Offres sous chiffre Z2013Q à Publicitas, Genève.

Grandes arcades divisibles au besoin, disp. de suite au centre de la ville. S'adresser Régie E. & B. Naef, Corratier, 18.

A LOUER

Avenue Champel, 29, rez-de-chaussée, bel appartement 6 p. tout dernier confort, jardin-terrasse. Avenue Champel, 31, beaux appartements 8 p., 2 ch. bonnes, tout dernier confort, balcons. S'adresser Agence immobilière H. Wakker, 10, rue Tour-Maitresse.

A louer à SAAS-FÈE pour l'été prochain un

grand chalet meublé, bien situé et exposé au soleil. Faire offres sous chiffre O.F.253V. Orell Fassli, Annonces, Sion.

Pour séjour à Genève

A louer villas et appartements meublés de toutes grandeurs. S'adr.: Régie David, 7, rue du Mont-Blanc, Genève.

Villas meublées à louer

Confignon, à 1 min. du tram, maison de campagne, 10 p. et 3 ch. dom., électr., gaz, s. de bain, garage. Jardin et verger. Vue superbe. Haute-Belotte, arrêt du tram, 10 p. et 2 ch. dom., électr., gaz, s. bain. Jard. Belle vue. Régie Bernard & Cortbay, 1, rue du Rhône.

teurs par le Département de l'instruction publique.

Le mercredi 4 mai, à 17 h., à l'Athénée, le grand poète lira quelques-uns de ses poèmes en bengali et en anglais.

Université. — L'Université vient de recevoir la visite de M. Wilmotte, délégué officiel du ministre belge des arts et sciences, M. Destree.

La visite de M. Wilmotte laisse à l'Université le plus agréable souvenir; elle sera le point de départ de relations plus fréquentes avec la Belgique universitaire.

Fédération des Jeunes de la Rive gauche. — C'est donc dimanche 8 mai, à Bardonnex, qu'aura lieu, sous les auspices du Conseil d'Etat, la fête annuelle de cette fédération.

Accident mortel. — Dimanche matin un side-car, conduit par M. Charles Paganotti, domicilié à Moillesulaz, et dans lequel se trouvait M. Naville, charpentier, a heurté un arbre à la Côte-d'Yot.

NOUVELLES DIVERSES

Le Conseil fédéral a alloué entre autres subventions au canton de Genève: 30 % des frais d'assainissement de 266 hectares sur le cours de la Seymaz, commune de Collonge-Bellerive, Meinier, Choulex et Jussy (maximum 180 mille francs).

Les citoyens carougeois, âgés d'au moins soixante ans, domiciliés à Carouge, désireux de bénéficier de la dotation Meunier, sont invités à se faire inscrire, d'ici au 14 mai 1921, au secrétariat de la Mairie, où ils pourront prendre connaissance des conditions requises.

Le Mazot, section de montagne de F. C. A. P. aura son assemblée mensuelle vendredi 6 mai, à 20 h. 30, au café Ruffin, 10, rue Pécolat. Course mensuelle, dimanche 8 mai, au Vuache. Chef de course, M. A. Reynaud, suppléant M. Lenthold. Rendez-vous à 6 h., quai de la Poste.

La Section genevoise du Club alpin fera dimanche 8 mai une course au Colombier de Gex (1691 m.). Départ de Chantepoulet à 8 h. Chef de course M. P. Marullaz, rue de la Plaine, 5, tél. 96.98; suppléant M. F. Carrichon, 14, rue des Rois. Clôture de l'inscription vendredi 6 mai au soir.

PHILANTHROPIE

Goutte de lait. — Rappelons le thé-vente qui aura lieu vendredi 6 et samedi 7 mai, de 14 h. à 18 h. 30, à l'hôtel Beau-Rivage, en faveur de la Goutte de lait. Jouets et vêtements d'enfants. Pêche, Comestibles, Fleurs, fruits et vanerie. Poterie. Gouters. Orchestre. Présidente: Mme Ernest Galopin, trésorier du comité de la Goutte de lait, 16, cours des Bastions.

Un bazar au profit du Bureau central de bienfaisance. — Pour venir en aide au Bureau central de bienfaisance, actuellement dans une situation désespérée et pour empêcher la fermeture, faute de ressources, de cette institution, qui est à Genève le seul organe d'assistance secourant les indigents sans distinction de confessions religieuses ni de nationalités, un grand bazar est en voie d'organisation pour le fin d'octobre (27-31 octobre) au Bâtiment électoral. Ce bazar, conçu sous une forme nouvelle et originale, sera intitulé: « A la Foire de Genève. » Le comité d'organisation, tenant compte de l'activité nationale et internationale du Bureau de bienfaisance, fait appel, à côté de ses fidèles amis genevois, aux Confédérés et aux étrangers habitant notre ville. Cantons et nations auront leurs comptoirs, et l'aspect de ces échoppes, où les vendeuses en costumes nationaux offriront des spécialités locales, sera d'un grand pittoresque. Mmes les épouses de nos conseillers d'Etat ont bien voulu accepter de constituer un comité d'honneur et prendre ainsi sous leur haut patronage cette manifestation de charité qui ravivera les souvenirs des antiques foires qui attiraient dans nos murs la foule des marchands suisses et étrangers. La présidence du comité d'organisation a été confiée à Mme Henri Le Fort et à M. Guillaume Fatio. Pour tous renseignements, s'adresser 3, Tannerie, Bureau de bienfaisance.

CONFERENCES ET REUNIONS

Mardi 3 mai

Cercle des arts et des lettres, qual de la Poste, 4, exposition d'œuvres de divers artistes. Galerie Moos. Expositions d'art français et O. Glaz. Athénée, exposition particulière de M. Emile Hornung, de 10 h. à 12 h. et de 13 h. 30 à 18 h., tous les jours: le dimanche, de 10 h. à 12 h. 30. Salle Jules Crosnier, à l'Athénée, de 13 h. 30 à 18 h., le dimanche de 10 h. à 12 h., exposition de Gustave de Beaumont. Puits-d'Or, 11, rue Petitot, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h., exposition d'art décoratif. Comptoir d'entraide sociale, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville. Tous les jours de 14 h. à 17 h.

Salon d'art Wyatt, rue du Mont-Blanc, 7. Exposition d'œuvres de Maurice Barraud, Otto Vautier, H.-C. Forestier. Entrée libre.

8 h. Département militaire, hôtel de ville, 10, recrutement pour 1921: recrues de tout le canton lettre F.

Au Petit-Saconnex, école des Crêts, à 8 h., Petit-Saconnex, arrondissement 3; 9 h. 30, arrondissement 2; 10 h. 30, arrondissement 1; 14 h. 30, Grand-Saconnex; 16 h. Pregny, inspection et recensement militaire des chevaux et mulets.

20 h. 15, Versoix, place communale, tente romande, conférence publique et gratuite de M. S. Squire: le « Socialisme et le bolchevisme dans l'avenir ».

20 h. 15: Croix-Blanche: rue des Plantapourets, 4. — Bourg-de-Four, 24 (arcade). — Rue Tronchin, salle de la Prairie, M. A. Duvalliers, de Paris.

20 h. 30, rue des Granges, 5, séance de « Pro Helvetia ». Conférence publique et gratuite de M. le major Favre: « Un voyage au front autrichien de l'isonzo en novembre 1914 ».

20 h. 30, « Vers l'Unité, salle 30: les « Mouvements théosophiques », par M. J. Reelfs. Séance publique.

Spectacles et Concerts

Grand-Théâtre. — Spectacles annoncés: Mercredi 4 mai, à 20 h. 30, représentation de la revue de l'Arcole, de Félix Braun, Sans coup... fait rire, au profit de l'hôpital des enfants du chemin Gourgas et de la Fédération des colonies de vacances. Prix ordinaire des places. Location ouverte au bureau du Théâtre.

A la Comédie. — Spectacles annoncés: Mardi, mercredi et jeudi, dernières de l'Ecole des Cocottes. Prix ordinaire des places. Vendredi 6, première des Bleus de l'Amour, de Romain Cootuis.

Samedi 7, à 16 h. 30 (et non à 17 h.), séance de pantomime par Galipaux (causerie et mimodrame par Galipaux seul). Places à 5, 3, 2 et 1 fr.

Amis de l'Instruction. — Mercredi 4 mai, 20 h. 30, dernière représentation de la Captive. Location au Grand-Passage, téléphone 242.

Casino-Théâtre de la rue de Carouge, 20 h. 30, Vaudeville militaire, avec M. Mondez.

Cinémas. — Apollo-Théâtre, place de Cirque: « Les Trois Masques », etc. — Omnia: « L'Histoire d'une Femme », etc. — Grand Cinéma, rue du Rhône, 42: « L'Ami des Montagnes », etc. — Le Rhône, rue d'Italie, 10: « Acier trempé », etc. — Excelsior, Corratier, 14: « Douglas, brigand par amour », etc. — Cinéma-Palace, rue de la Confédération, 24: « L'Âme de Kourra-San », etc. — Royal-Biograph: Festival Charlot, etc.

Dans nos écoles. — Rappelons la soirée organisée à la maison communale de Plainpalais mercredi 4 mai, à 20 h. 30, par les élèves de la 5e classe B de l'école de la Roseraie. Le programme comprend: une causerie avec projections lumineuses, dont une série en couleurs, sur le Grand-St-Bernard; intermède musical, chœurs d'hommes, un orchestre à ses débuts, le comique Pellos et le prestidigitateur Gersons. Entrée 50 cent., cartes en vente auprès des élèves, chez M. Baer, coiffeur, rue John-Grasset, Mme Sandoz, rue de Carouge, 71, et le soir à l'entrée. De nombreux lots permettront à tous les acheteurs de billets de tombola ou à peu près d'emporter un souvenir. La tentative d'une de nos classes mérite d'être encouragée; créer par ses propres moyens les ressources nécessaires à une course à la fin de l'année scolaire n'est pas une petite affaire et les organisateurs comptent sur la sympathie du public pour réussir.

Le langage du mouvement. — Tel est le titre de la séance de démonstration rythmique qui vient de donner, à la salle communale de Plainpalais, Mlle Jarmila Kröschelova. Séance d'une haute tenue artistique et d'un très vif intérêt, disons-le d'emblée, et qui excita l'enthousiasme d'un public un peu spécial d'esthètes et d'imités.

Mlle Kröschelova, qui fut peu de temps l'élève de Jaques-Dalcroze, est une fervente — presque mystique, dit M. Jean-Bard — de l'interprétation de toutes choses par le seul moyen du geste. Et du geste silencieux, car cet artiste a l'orgueil, ou la coquetterie — comme on voudra — de dédaigner toute collaboration, même celle de la musique. Aussi est-ce dans un silence quasi religieux que nous assistâmes aux attitudes et aux mimiques de Mlle Kröschelova. Il s'agissait de suggérer l'impression ou l'idée de l'Âme des forêts, le Lever du soleil, la Cathédrale gothique, annonçant le programme...

Heureusement qu'une excellente causerie de M. Jean-Bard mit, au préalable, une bienfaisante lumière dans les arcanes de ces évocations un peu bien linéaires. Pour M. Jean-Bard, l'art théâtral nouveau consiste à jeter bas les décors de carton, les détails de la mise en scène, à tout sacrifier à ces deux éléments primordiaux: la ligne et la couleur. Le summum de cet art s'incarnera dans le cinéma d'un avenir très lointain, paraît-il, et nous n'en doutons pas. Dans sa passion novatrice, M. Jean-Bard n'a pas craint de parler du « boulet de la tradition ». Ce langage romantique nous a rappelé Victor Hugo, qui prétendait « mettre la tempête au fond de l'encrier ». Pour la jeune génération, c'est lui qui fait figure de vieille perruque!

En somme, M. Jean-Bard, Mlle Kröschelova et leurs néophytes prouvent le synthétisme et combattent les méthodes de l'analyse. André Antoine n'est pas mort — Dieu merci! — et, déjà, on s'acharne à démolir ce qu'il a eu tant de peine à édifier: la représentation de la vie telle qu'elle est, le règne du réalisme au théâtre. D'ailleurs, la théorie synthétique est-elle si révolutionnaire que le prétendent ses adeptes et ne serait-elle point, au contraire, une régression vers les confins de l'histoire? Le geste, la ligne et la couleur ne forment-ils pas l'essence de l'art égyptien, de l'art étrusque, même celui des Aztèques, d'après les fragments retrouvés dans la mystérieuse ruine de Poelenk? Ma's ceci nous entraînerait bien au delà des limites d'un simple compte rendu.

Ces quelques réflexions soulignent, du moins, le profond intérêt de la causerie si claire, si ingénieuse de M. Jean-Bard, qu'il convient de féliciter de nous avoir permis d'applaudir aux attitudes sculpturales de Mlle Jarmila Kröschelova.

Harmonie nautique. — La première répétition des chœurs de dames de la Damnation de Faust ayant lieu aujourd'hui mardi, à 20 h. 30, au local de la Lyre de Carouge (15, rue Jacques-Dalphin), les personnes désirant collaborer à cette manifestation artistique sont priées d'assister à la première réunion.

Concerts annoncés

Mardi 3 mai, 20 h. 30, salle de l'Athénée, séance de musique originale pour piano à quatre mains de Mmes Maroussia Orloff et Andrée Rochat.

Vendredi 6 mai, 20 h. 30, au Grand Théâtre. Concert par Mme Maria Kousnezoff, du Grand-Opéra de Paris et du Théâtre impérial de Pétrougrad, et Georges Posenkowsky, premier ténor du Théâtre impérial de Pétrougrad. Solis et duos en français, russe et italien.

Vendredi 6 mai, 20 h. 30, Salle Centrale de la Madeleine. Auditions d'élèves de l'Académie de musique de Genève.

LES SPORTS

AVIATION

La descente de parachute

M. Pethoud, directeur de l'école « Aéro », à Lausanne, reçoit un télégramme de Londres annonçant que le célèbre major parachutiste Orde Lees sera à Genève jeudi 5 mai, pour le meeting d'acrobatie. La deuxième descente en parachute sera effectuée par miss Lydia Boydon.

Le public est avisé que les entrées à 3 fr. se font uniquement aux deux extrémités du chemin de la Croisette; tous les autres emplacements sont réservés à l'entrée générale de 1 fr. Il est recommandé au public de ne pas envahir la piste au moment de la descente du parachute, afin d'éviter les bousculades et de permettre la préparation de la deuxième descente. Il y a grand danger de rester sur la piste à cause de l'atterrissage des avions qui continuent leur vol après la descente du parachute.

Les billets d'entrée sont en vente à l'avance à l'agence J. Véron, Grauer et Cie, 22, rue du Mont-Blanc, et à la succursale du Terraillet.

LUTTE

Club des lutteurs genevois.

Dimanche a eu lieu au local de la Société de gymnastique de Genève-Ville la sélection des lutteurs qui prendront part au championnat du 8 mai, sur la plaine de Plainpalais, à l'occasion de l'ascension du Svinus.

Le jury, composé de MM. Hurni, Aug. Lachapelle, Margot, Babel, A. Buchler, Giorla, F. Sauthier et A. Scheller, constatant la belle préparation des athlètes et l'excellent travail accompli, a formé l'équipe suivante, composée des 20 premiers, soit MM. Ch. Arnold, Ch. Barman, F. Buchler, A. Buser, E. Bondin, Ch. Graf, J. Graf, H. Guhl, E. Kuchen, E. Juillerat, E. Meister, O. Maradan, Ch. Martini, H. Ruedin, E. Pulver, J. Meili, E. Segesser, M. Freundorfer, E. Tognetti, A. Studer. Suit un groupe de 14 lutteurs, au total 34, qui feront merveille dans cette joute pacifique.

GYMNASTIQUE

Fête cantonale genevoise.

Cette fête, qui aura lieu à Carouge les 9, 10 et 11 juillet, promet d'être grandiose. Plus de 40 sections du canton, de Suisse et de l'étranger se sont déjà inscrites et les concours entre les centaines de gymnastes venus de près ou de loin ne manquera pas de susciter l'intérêt de notre population genevoise, toujours avide de tels spectacles.

Une affiche commandée au peintre P.-E. Viber représentant un gym lançant la pierre sera bientôt apposée sur nos murs. Toutes les commissions travaillent avec un entrain digne de cette solennité, qui après un si long temps d'arrêt, doit reparaitre en brillant et plus vif éclat. Pour cela il faut non seulement la bonne volonté du comité d'organisation, mais encore le concours de tous. Cette manifestation procurera en outre du travail aux chômeurs. Il est donc naturel et même nécessaire que chacun s'y intéresse. C'est pourquoi la commission des finances et des prix vient — par le moyen d'une circulaire — de lancer un appel qui, certainement, ne restera pas sans écho. En permettant à nos gyms de faire revivre leurs traditionnels concours, qui, depuis la guerre, n'ont pu avoir lieu, on reverra dans notre ville les grandes foules de visiteurs accourus de partout, pour qui la fête des gymnastes sera le prétexte d'un voyage à Genève.

CYCLISME

Le Tour de Belgique

Lundi a été courue la deuxième étape du Tour de Belgique cycliste, sur le parcours Gand-Liège, 291 kilomètres. Van Khevel est arrivé premier, devant Vermondel. Après cette deuxième étape le classement général, pour les premières places, s'établit comme suit: 1. Vermondel, 4 points; 2. Van Khevel, 7 points; 3. Van Daele, 7 points.

MOTOCYCLISME

Deux champions aux prises

Une grande rencontre, qui fait beaucoup de bruit dans le milieu motocycliste, va avoir lieu très prochainement entre J. Lance, champion sur piste, et Lavanchy, champion du monde sur route. Lance conduira une moto faite dans notre ville et sur laquelle est placé un moteur Anzani 30 H. P. La rencontre se fera dans trois ou quatre semaines, probablement à Zurich.

BOURSE DE GENEVE

Genève, 2 mai.

La porte ayant été laissée momentanément entrebâillée par les Alliés, les Allemands peuvent encore y glisser des propositions acceptables. Les changes attendent donc encore pour s'orienter, mais les français, légèrement déçus, baisse, tandis que le mark reprend courage. Paris 43.85 (-27/8); Bruxelles 43.90 (-10); Milan 27.22 1/2 (+10); Londres 22.57 1/2 (+01); New-York 5.66 1/2 (-01); Berlin 8.72 1/2 (+09); Vienne 1.50 (0).

La Bourse est très calme et faible aux obligations, mais ferme aux actions, spécialement sur les Chocolats, la Nestlé, l'Etoile Roumaine et les valeurs mexicaines. Chocolats 252 (+1); Nestlé 710 (+5); Etoile Roumaine anc. 282 (+2), nouv. 280 (+12); Buen Tono ord. 233 (+1), priv. 198 (-4); Orizaba 345 (+1); Rafael 191 (+1); Mochtezuma 340 (+4); Comptoir d'Escompte 540 (0); Société de Banque Suisse 549 (-1); Bor ord. anc. 290 (+15), nouv. 265 (0); Minoteries 150; Gardy 63 (+1). Sur 20 actions cotées, 13 sont en hausse, 5 en baisse et 2 stationnaires.

Le prochain emprunt de la Confédération de cent millions à 6 % au pair pèse déjà sur le marché des obligations, qui est faible. C. F. F. 3 1/2, A.-K., 653 (-5); Différé 296 (-4); 3 1/2 Jura-Simplon 300

(-5). Le 5% Sao Paulo est moins animé et en baisse d'un écu, à 285.

Voici les derniers cours cotés:

OBLIGATIONS table with columns for bond types (Fédéral, C.F.F., etc.) and their respective values.

ACTIONS table with columns for company names (Tramways genevois, Nestlé, etc.) and their share prices.

CHANGES

Cours moyens table showing exchange rates for various cities like Prague, London, New-York, etc.

Cours du 2 mai

Table with columns for company names (Nestlé, Steaua Romana, etc.) and their current market prices.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES D'ACTIONNAIRES

4 mai. S. A. suisse d'exploitations agricoles, à Genève, chez MM. G. Pictet et Cie, à 15 h. 6 mai. Société financière industrielle, à Genève, à la Chambre de commerce, à 14 h. 30. 9 mai. Société anonyme Perrot, Duval & Cie, à Genève, à la Chambre de commerce, à 14 h. 30.

BRITISH MOTOR CAB. — L'Anglo-Persian remettrait à la Compagnie, en rémunération de la vente de ses terrains, un certain nombre de ses propres obligations représentant 2 livres ou 1 livre par action British Motor Cab, suivant qu'elle reprendrait tout ou partie des garages.

Bourse de Paris du 2 mai

Table with columns for 'Cours' and 'Cours préc. jour' listing various financial instruments and their prices.

BOURSE DE NEW-YORK du 30 avril

Table with columns for 'Cours' and 'Cours préc. jour' listing New York market data.

LE TEMPS QU'IL FAIT

Table showing weather forecasts for April 30 and May 1, including temperature, wind, and humidity.

Temps probable: nuageux; la température reste assez basse; quelques précipitations vont suivre. Temps à Genève le 1er mai: ciel variable; petite pluie l'après-midi; le 2: nuageux à couvert.

Imprim. Journal de Genève, rue Général-Dufour

Monsieur le Consul J.-C. Van Notten, Mademoiselle Cécilia Van Notten, Messieurs Jean et Georges Van Notten, Mademoiselle Lily Van Notten, Madame et Monsieur Nicola Van Notten à Lausanne, Madame la Baronne et Monsieur le Baron Van Hogendorp, Van Notten à La Tour-de-Poliz, Les familles Van Notten, Boissave et familles alliées à Genève et en Hollande tout part du décès de

Madame Florence-Henriette Van NOTTEN née BOISSEVAIN leur bien chère épouse, mère, belle-sœur et parente, survenue à Genève, le 29 avril 1921. L'inhumation aura lieu le mardi 3 mai à 15 h., au cimetière de St-Georges. Il ne sera pas rendu d'honneur. Selon le désir de la défunte, le deuil ne sera pas porté. Prière de ne pas faire de visites.

Monsieur Albert Chaliier et ses enfants Jean, Joffrette, Mirielle et Monique, M. et Mme F. Ginane et leur fils, Mme et M. E. Chambou et leur fils, Mme et M. A. Ginane et leurs enfants, les familles Ginane, Chaliier et alliées en France, Mme veuve F. Molherer, à Genève, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Marthe CHALLIER née GINANE leur chère épouse, mère, sœur, belle-sœur, nièce, tante et parente, décédée dans sa 33e année, après une courte et cruelle maladie. Il ne sera pas rendu d'honneur. Prière de ne pas faire de visites. Cet avis tient lieu de faire-part. Domicile mortuaire: 41, avenue d'Altre.

Mademoiselle Augusta Perrier, Mademoiselle Louisa Perrier, Madame Louis Perrier, Monsieur Albert Perrier et les familles alliées ont la douleur de faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Louisa PERRIER née CHENEVARD leur bien-aimée mère, belle-mère, grand-mère et parente que Dieu a reprise à Lui le dimanche 1er mai, dans sa 73e année. Culte à 3 h. 45. L'honneur se rendra à la sortie du cimetière de Jussy, le mardi 3, à 4 h. 1/2. Heureux ceux qui procurent la paix.

Dans l'impossibilité de répondre à chacun, les familles STAVRIDI, GIANNACOPULO, FRUH et SCHWYZER remercient sincèrement les nombreuses personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie dans leur grand deuil et leur expriment leur vive reconnaissance.

Analyses médicales Urines, crach., sang, etc. E. PERROTTET, pharm. 2, Cours de Rive, 2

Ettablissement de banque à Zurich cherche pour entrée fin mai un chef de service pour son département BOURSE et fondé de pouvoir Offres sous chiffre Z21987 à Publicitas Zurich.

Maison JENNY Hautes Modes

Chapeaux de Printemps Chapeaux tulle et dentelle Chapeaux tissu fantaisie et brodés Nouveautés en satin ciré Nos prix ont fait l'ancienne réputation de la maison. 3, rue Adrien-Laehenal, 3

Blanc, Rue du Rhône 37 vend la montre Lorraine

Glacières pour ménages, restaurants, pensions Nombreux modèles en stock Fabricat. genevoise EXPOSITION 9, rue de Malatraz, 9 C.-Jules MEGEVET GENEVE

Bain thermal RAGAZ Hôtel Lattmann vis-à-vis des bains du village. Se recommande pour le séjour de cure. Garage d'autos. SPRENGER frères.

MAXIMA 27 RUE DU MARCHÉ BIJOUX

D^r Barbey de retour PORRIDGE E. MOTTIER 28 - Grand-Quai - 28

VINS SUISSES ET FRANÇAIS des meilleurs crus Ch. Besançon 10, rue de l'Hôtel-de-Ville GENEVE

BRISURE de THÉ TSCHIN-TA-NI à fr. 3.50 la livre économique Thés Tschin-Ta-Ni GENEVE 9, Bourg-de-Four, 9 (au bas de la rue Etienne-Dumont)

Asperges du Valais Caissettes 1co 2 1/2 kg. 5 kg. Extra fr. 4.80 fr. 9.50 1er choix 4.- 8.- CRETTON Alfred, Charrat.

Asperges du Valais Caissettes 1co 2 1/2 kg. 5 kg. Extra fr. 4.80 fr. 9.50 1er choix 4.- 8.- Domaine Biolettas, Charrat.

Spagheti, Macaronis, Nouilles, etc. le paquet de 10 kg. Fr. 12.95 Irco, Morganti & Co, Lugano.

ELITE HOTEL ZURICH Eau courante installée dans toutes les chambres. Prop. Hugo-E. Prager.

Femme de chambre connaissant la couture, désire place à l'étranger. S'adresser Activité, 31, rue du Rhône.

OFFRE SENSATIONNELLE QUE N'A PU FAIRE AUCUN TAILLEUR DEPUIS 1914. 1921 100% Laine Complète sur Mesure frs: 95.00. 1920 40% Coton 60% Laine. 1919 50% Coton 50% Laine. 1918 70% Coton 30% Laine. 1914 90% Coton 10% Laine.



Fig. 323 Complet veston droit 2 boutons

Depuis 1914 les vêtements TOUT LAINE étaient introuvables à un prix raisonnable et à la portée de toutes les bourses. La Maison CURZON BROS Ltd. connue du Monde entier et dont la renommée n'est plus à faire, peut aujourd'hui vous en offrir. Elle vous propose de vous faire un vêtement sur mesure, garanti tout laine, pour le prix défiant toute concurrence de Fr. 95.-. Parmi ces échantillons, elle a aussi une étoffe en serge bleue, garantie tout laine et grand feint par certificat de la ville de Bradford. Complète « RECLAME » sur mesure: Fr. 70.75. Caoutchoucs « RECLAME » (tout fait) HOMMES et DAMES, Fr. 30.-. Costumes tailleur pour dames sur mesure: Fr. 125.-. (Pour les caoutchoucs, vu le prix dérisoire aucun échantillon ne peut être envoyé; ils valent le double, nous vous l'assurons. Livraisons rapides, 10 jours après réception de la commande, colis assurés, emballage soigné en boîte, franco de port et de douane. Echantillons gratuits sur demande. Satisfaction absolue ou remboursement intégral.

CURZON BROS Ltd. (Dept. 76) 60-62 City Road LONDRES E. C. 1. (Angleterre) La seule maison de Tailleurs anglais à qui ont été décernés 4 médailles d'or.

Agent local: M. TARTAVEL, « Aux 10.000 chemises », 48, rue Croix-d'Or et 21, rue de Carouge.

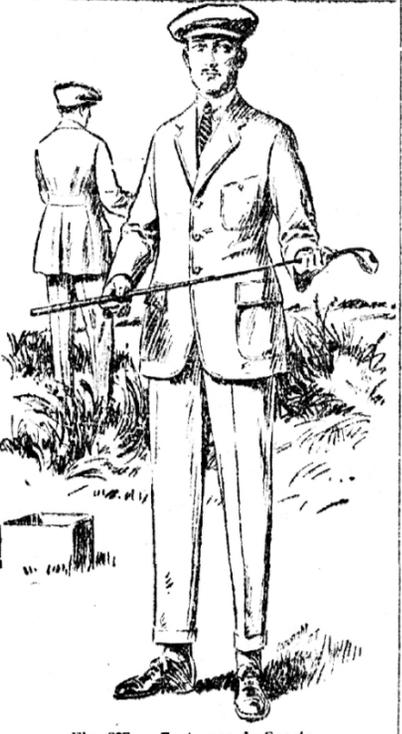


Fig. 307 - Costumes de Sports.

Demander ce coupon, collez-le sur une carte postale et faites-le nous en l'envoier. A Messieurs CURZON BROS Ltd. Tailleurs 60-62, City Road, LONDRES E. C. 1 (Angleterre) Prière de m'envoyer par retour du courrier, les échantillons que vous offrez par annonce dans... Nom... Adresse... (complète)...

Petites annonces locales Offres et Demandes d'emploi... 12 1/2 cent. le mot Autres rubriques... 15 cent. le mot (à l'exclusion de toute annonce commerciale d'un caractère offensant ou non occasionnel).

OFFRES DE PLACE A VENDRE ET A LOUER Cuisinière demandée chez Mme Meylan, La Forêt, 3, Servette-Ecole. Téléph. 3001. On cherche cuisinière expérimentée avec bonnes références. S'adr. entre 1 et 3 h. 10, rue de la Pelouse, rez-de-chaussée, à gauche. On demande bonne sachant faire la cuisine, bien recommandée, pour petit ménage soigné. Pas de gros travaux. S'adr. rue des Peupliers, 34, appartement No 6, entre 13 et 15 h., sauf le dimanche.

DEMANDES DE PLACE Jeune Bâloise très honorable cherche place dans famille où elle aurait l'occasion d'apprendre le français. Prélève vie de famille à gros saisis. Offres sous chiffre 4930 Stand. Jeune fille 18 ans, de St-Gall, sachant coudre, se placerait dans bonne famille auprès d'enfants ou dans commerce pour apprendre le français. Ecrire sous chiffre W4680X, Publicitas, Genève.

Jeune fille, 23 ans, cherche place dans bonne petite famille pour tout faire, p. ur commencement mal. Certificats à disposition, parle français et allemand. Offres détaillées et av. salaire sous chiffre T5710X, Publicitas, Genève. Bonne cuisinière demande place ou remplacement. S'adr 34, rue des Pâquis, 2me. Femme de chambre expérimentée, habile couturière, désire place. Sérieuses références. Bureau du Travail (Regard), 5, Fusterie, 5.

Les nouv. cours du soir de français et d'anglais par débutants comm. le 1er mai à la BERLITZ-SCHOOL langues mod., Passage des Lions, 6, Genève. On peut s'inscrire dès maint. Les élèves avancés sont admis à n'importe quelle date. A LA MONTAGNE Foyer pour jeunes garçons Principes des Ecoles nouv. M. et Mme Gaston Clerc, Arveves s. Bex (Altit. 1240 m.).

ZWEISIMMEN 1000 m. - STATION DE MONTAGNE Route de l'« Hundsrücken », 2045 m. Panorama: Tignes, Mont-Blanc, Alpes Valaisannes, Gastlosen

Hôtel et Pension de la Couronne Forêt à proximité, tennis, garage, orchestre. Le plus ancien et le premier hôtel de famille. Grande salle de fêtes pour pensionnaires et sociétés. Pension à partir de fr. 8. Demandez prospectus. 3631

Hôtel Jungfrau - GOLDWIL sur THOUNE Séjour idéal pour convalescents et personnes ayant besoin de repos. Maison confortable avec grand parc dans meilleure situation de montagne. Forêt privée, excellente nourriture. Prix de pension modérés. Prospectus par la propriétaire: Madame L. Fries. 2403

HOTEL BELLEVUE, WIESEN (Grisons) 1450 m. d'alt. Maison de repos pour enfants et jeunes filles Situation très ensoleillée et à l'abri des vents. Exempt des brouillards et de la poussière. Médecin au village. Nourriture bonne et fortifiante. Prix de pension depuis Fr. 6.50. Renseignements et prospectus par la directrice. Stiny Palmy.

Pension « LA VIOLETTE » CHEXBRES Maison de repos, convalescence, vacances, etc... Confort, tranquillité, grand jardin ombragé. - Téléphone 17. Mlle CHRISTIN, directrice.

Pensionnat de jeunes filles - Weber-Hofmann - Huster-Zurich Bon allem., lang., musiq., peinture, trav. à la main (Prix mod.).

Maison de santé et de repos privée Château de Corcelles s. Chavornay Vaud (Suisse) Traitement des maladies mentales et nerveuses. Cure de repos. Prix de pension modérés. Arrangements spéciaux pour étrangers, vu la porte sur le change. Installation moderne. Dr W. Marthien, médecin attaché à l'établissement. Robert Tschantz, propr., ci-devant Directeur des Sanatoria Belvédère et Mont-Blanc, Leysin.

Compagnie Française des Automobiles de Place Société anonyme au Capital de 20.250.000 francs Messieurs les Actionnaires de la Compagnie française des Automobiles de Place, sont informés que l'Assemblée générale ordinaire aura lieu le jeudi 26 mai 1921 à 10 heures 1/2 du matin, 60, rue de la Victoire, à Paris. L'Assemblée générale se compose de tous les Actionnaires possédant au moins 50 actions. Tous propriétaires de moins de 50 actions pourront se réunir pour former le nombre et se faire représenter par l'un d'eux ou par tout Actionnaire ayant déjà, par lui-même, le nombre d'actions nécessaires pour faire partie de l'Assemblée (article 30 des Statuts). Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour avoir le droit d'assister à l'Assemblée générale, déposer leurs titres au plus tard le 21 mai 1921. Chez MM. MIRABAUD & Cie, Banquiers à Paris, 56, rue de Provence de 10 heures à 3 heures. Chez MM. DUVAL & Cie, à Genève, 5, Boulevard du Théâtre, ou au Siège social, 2, Place Collange à Levallois-Perret (Seine). Les propriétaires d'actions nominatives devront être inscrits sur les registres de la Société, au plus tard le 4 mai 1921.

Chauffeur de 1er ordre, cherche engagement chez particuliers ou garage. Offres sous F63141Y à Publicitas, Berne.

Magasinier très au courant de la mercerie, rubans, etc., actif, ayant de l'initiative avec preuves à l'appui, est demandé de suite par maison de gros. Offres case Fusterie No 10524.

Dame hollandaise, demande personne de confiance catholique parl. français, après de deux enfants pour retourner avec eux en Hollande. Bons certificats, si possible photo. Bon et agréable traitement assuré. Offres sous chiff. Y2002X à Publicitas Genève.

ON DEMANDE 2 jeunes filles environ 25 ans, grandes et fortes, l'une sachant cuisiner laver, repasser; l'autre sachant bien coudre, pour environs de Paris. Références réciproques. Ecrire Mme Ogliastro, 2, rue Filando, à Asnières (Seine).

CHATEAU DE DARDAGNY Jeudi 5 mai (Ascension) à 3 h. 15 Concert-Crémérie au bénéfice de la paroisse. - Départ de Cornavin 2 h. 10 Automobiles à la gare de La Plaine

Hôtel du Lion et Dépendances LUNGERN (Obwald) (750 m. s. M.) Agréable séjour de printemps et d'été Prix de pension fr. 7.50. Se recommande; Famille GASSER.

BALE Dans famille de Bâle parlant le bon allemand, on reçoit des jeunes filles de bonne famille qui désirent suivre des cours et apprendre la langue. Vie de famille et bons soins. Bonnes références. S'adr. à Mme Paul Buppel, Mittelstrasse, 61, Bâle.

P.-E. VIBERT « La Pervenche », 9, rte de St-Julien, ouvrira un COURS DE GRAVURE sur bois et d'art du Livre le jeudi 19 mai 1921.

Soc. laitière des Alpes Bernoises, Stalden, Emmenthal Le dividende pour 1920, coupons No 15, soit Fr. 22.50 par action ancienne et Fr. 5.65 par action nouvelle, est payable dès aujourd'hui: à GENEVE: chez MM. Lombard, Odier & Cie, MM. G. Pictet & Cie, à BERNE: au Crédit Suisse, chez MM. von Ernst & Cie, à ZURICH: à la Société anonyme Leu & Cie, à STALDEN (Emmenthal): au siège social. Stalden, Emmenthal, le 30 avril 1921. Le Conseil d'administration.

On demande pour petit ménage sans enfants (2 personnes) bonne à tout faire sachant bien faire la cuisine. Entrée immédiate. Faire offres par écrit à Mme Kaufmann, rue du Molson, 20, en indiquant références et prétentions.

Banque de Genève Messieurs les actionnaires sont informés que, par décision de l'assemblée générale du 29 avril, le dividende de l'exercice 1920 a été fixé à 7 1/2 %, soit fr. 37.50 par action, payable dès le 30 avril à la caisse de la Banque, contre remise du coupon No 101

DERNIÈRES NOUVELLES

3^{me} EDITION

Autour de la paix

Réparations et sanctions

L'accord est fait sur les réparations et les sanctions. — Nouvelle controverse franco-britannique sur les garanties.

Londres, 2 mai.

M. Briand est venu lundi matin à Downing street, où s'est tenue à 10 h. 30 la séance du comité de rédaction qui comprend également lord Curzon, le comte Sforza et M. Jaspar, et doit arrêter les termes de la note qui sera adressée à l'Allemagne par la commission des réparations après l'approbation du Conseil suprême.

Le texte préparé par lord Curzon, dont les représentants alliés n'avaient pas encore pu prendre connaissance en raison de l'heure tardive à laquelle il a été transmis, a été examiné au cours de cette réunion préliminaire ainsi que l'avant-projet de M. Jaspar, remanié par la délégation française.

Le Conseil suprême s'est réuni lundi, à 13 heures. Outre les représentants alliés, les maréchaux Foch et Wilson, le général Maglin et assistaient.

L'accord est intervenu entre les Alliés sur un texte unique en ce qui concerne les réparations. Les grandes lignes en avaient déjà été approuvées.

Concernant les modalités de paiement, l'Allemagne devra acquitter en 36 annuités de valeur égale sa dette à 6 %. L'intérêt prévu jusqu'en 1926 est de 2 1/2 %. Il s'élèvera ensuite à 5 %, amortissement compris. La commission des réparations émettra trois sortes de bons :

Une première tranche de 12 milliards de marks-or, payables dans un délai d'un an.

Une seconde tranche de 38 milliards de marks-or, émise le 1^{er} novembre 1921.

Une troisième tranche de 84 milliards de marks-or, émise selon la faculté d'absorption du marché international et de la capacité de paiement de l'Allemagne.

La séance du Conseil suprême, tenue à 17 h., a duré plus de quatre heures. L'accord s'est établi entre les Alliés sur les termes essentiels d'une résolution qui doit être définitivement arrêtée mardi matin. Cette résolution comprendra d'abord la recapitulation des manquements de l'Allemagne à ses obligations en ce qui concerne le désarmement, le jugement des coupables et les réparations, spécialement le paiement de douze milliards de marks-or, à l'échéance du 1^{er} mai 1921. La résolution déclarera ensuite que les Alliés sont, en conséquence, fondés à prendre immédiatement les mesures suivantes :

1. Les puissances alliées décident de prendre toutes les mesures militaires en vue d'une occupation de la vallée de la Ruhr au moyen des forces alliées sur le Rhin et, dans ce but, de commencer immédiatement l'appel et la concentration des contingents français supplémentaires jugés nécessaires.

2. Afin de ne pas s'écarter de la scrupuleuse observation du traité, les gouvernements alliés invitent la commission des réparations à fixer sans délai, sur la base de l'article 233 du traité, les modalités de paiement de la dette allemande et à les notifier au gouvernement allemand en même temps que le montant total de cette dette, dans un délai de quatre jours, c'est-à-dire avant le 7 mai. Dans le même laps de temps, les Alliés notifieront à l'Allemagne les garanties jugées par elles nécessaires pour assurer l'exécution de ses obligations ; elles lui adresseront une sommation d'avoir à procéder au jugement des coupables et à terminer son désarmement. Dans les six jours qui suivront, c'est-à-dire avant le 13 mai, l'Allemagne pourra faire connaître valablement son acceptation sans réserve aux dispositions et aux décisions notifiées tant par la commission des réparations que par les gouvernements alliés. Si l'Allemagne refuse de se soumettre, l'occupation de la vallée de la Ruhr, dont la préparation aura été poursuivie sans interruption et achevée pendant cette période, s'effectuera automatiquement après que l'Allemagne aura accompli toutes ses obligations.

Le seul point encore en suspens a trait aux garanties. En dehors du paiement immédiat de un milliard de marks-or constituant la réserve de la Reichsbank et la mobilisation des valeurs étrangères dont disposent les nationaux allemands, la délégation française, pour garantir le paiement des onze autres milliards restant à verser, demande l'institution, à Berlin, d'une commission de garantie chargée de surveiller l'exécution du traité, et elle fait de la création de cet organisme une condition sine qua non.

Du côté anglais, on manifeste une opposition marquée contre cette création, à laquelle on reproche de trop ressembler à la commission de la Dette ottomane.

Le Conseil suprême, dans sa séance de mardi matin, sera vraisemblablement en mesure d'arrêter les décisions finales.

A l'issue de la séance M. Briand a déclaré aux journalistes : « L'accord est à peu près fait ; il sera complet demain matin. Une nouvelle séance aura lieu, en effet, mardi à 11 heures 30. »

L'appel de la classe 1919 est lancé

Londres, 2 mai.

En rentrant à son hôtel M. Briand a télégraphié à M. Barthou, ministre de la guerre, pour lui faire savoir que l'ordre d'appel de la classe 1919 doit être lancé immédiatement.

L'IMPRESSION A PARIS

(Par téléphone de notre correspondant)

Paris, 2 mai.

La conférence de Londres a abouti à un accord qui sera diversement jugé. Elle avait failli se séparer dimanche prématurément à la suite d'une opposition radicale de points de vue. Ceux-ci parurent un instant inconciliables ; mais tout le monde se rendit compte de l'effet lamentable qu'eût produit cette sorte de rupture entre Alliés, et un gros effort fut fait pour trouver un terrain d'entente.

Il semble probable que M. Briand risque d'être l'objet d'assez vives critiques à Paris. Si les Chambres étaient réunies, sa situation parlementaire pourrait être assez délicate, car on ne manquerait pas de l'interpeller dès son retour, et ses adversaires verraient là une bonne occasion de tenter un assaut décisif. Par bonheur pour le cabinet, le Parlement est en vacances pour une quinzaine de jours, et il y a lieu de croire que d'ici la rentrée, M. Briand aura trouvé le moyen de fortifier sa position. En ce moment-là, en effet, ou l'Allemagne aura capitulé, ou l'occupation de la Ruhr sera chose faite. Dans ces conditions, le gouvernement n'aura sans doute pas de peine à justifier sa conduite.

A vrai dire, les critiques qu'on adresse à M. Briand ne sont peut-être pas très fondées. Son tort serait tout au plus d'avoir donné à croire à l'opinion que les sanctions seraient prises nécessairement dès le 2 mai. En réalité, l'idée qu'il vaut mieux attendre que la commission des réparations ait notifié à l'Allemagne les conditions dans lesquelles elle doit s'acquitter de sa dette, semble raisonnable.

Dans la presse de lundi soir, le *Journal des Débats* exprime l'opinion de ceux qui approuvent les résolutions arrêtées : M. Gauvain écrit : « Il n'est prescrit nulle part que les troupes alliées s'ébranleraient le 2 mai exactement si l'Allemagne se dérobait. La question de jour est sans importance. Il s'agit d'obtenir des résultats. Nous paierons volontiers de quelques jours de retard l'adhésion cordiale du gouvernement britannique à un système logique, efficace et strictement conforme à la charte de nos droits. »

En revanche, M. Jean Herbet, dans le *Temps*, se montre très mécontent et s'en prend avec une certaine âpreté à la politique britannique. Il dit :

« Le contraste entre la politique française et la politique anglaise existe actuellement à Londres, et l'on verra les fruits du nouveau retard que la France est obligée de subir. Nous ne sommes pas surpris que les Etats-Unis tiennent à fixer eux-mêmes les résultats de leur victoire et à ne dépendre de personne pour assurer l'application du traité qu'ils auront signé. »

On distingue dans cette dernière phrase le désir d'une action désormais isolée, mais ce n'est apparemment qu'une boutade. De toute façon, c'est mardi seulement qu'on verra l'accueil général fait aux décisions de Londres. On ne pouvait, lundi soir, que recueillir quelques premières impressions.

Les conseils généraux de France et les réparations

Paris, 3 mai.

Lundi se sont ouvertes dans toute la France les sessions des conseils généraux. Dans leurs discours d'ouverture, les présidents des assemblées, parmi lesquels plusieurs anciens ministres et de nombreux parlementaires, ont adressé à MM. Millerand et Briand un témoignage d'absolue confiance dans leur politique extérieure actuelle. Ils ont affirmé notamment en termes différents, mais également énergiques :

Le pays tout entier est derrière le gouvernement pour exiger des Allemands avec une inflexible rigueur, les justes réparations qui constituent, pour la France, la base de son relèvement économique. Le gouvernement doit être félicité de sa décision de recourir à des sanctions contre le débiteur récalcitrant et de mauvaise foi et il faut l'engager à persévérer dans cette fermeté. Il faut rendre hommage aux Alliés sur l'esprit de justice desquels on compte pour collaborer et mettre sans délai à exécution les mesures nécessaires. La mémoire des soldats français, anglais, belges et italiens ensevelis dans la terre française doit être gardée précieusement et leur suprême sacrifice n'aura pas été vain.

Le recouvrement

Londres, 2 mai.

Lundi, à la Chambre des communes, un député a demandé au président du Board of Trade si la Belgique, l'Italie et la France appliquent des lois sur le recouvrement des réparations sur des bases similaires à celles en vigueur dans le Royaume-Uni, et, dans le cas contraire, quand on compte que ces pays appliqueront des mesures analogues.

Le président du Board of Trade répond : La législation nécessaire a été adoptée en France et en Belgique, mais je ne suis pas en mesure de déclarer quand elle sera mise en application, ni quand l'Italie adoptera une législation semblable.

Un autre député demande alors : Bien que la législation adoptée en France et en Belgique n'ait pas encore trouvé application, le gouvernement britannique cesserait-il de l'appliquer en Angleterre jusqu'à ce qu'elle soit simultanément mise en vigueur dans les pays alliés ?

Le président du Board of Trade répond qu'il ne peut prendre un tel engagement.

L'attitude des socialistes belges

Bruxelles, 2 mai.

Le conseil général du parti socialiste s'est réuni lundi matin pour décider de l'attitude à adopter à l'égard de la conférence de Lon-

dres. Les ministres socialistes Vanderwelde, Anseele et Wauters y assistaient. Il a été décidé d'envoyer à Londres une délégation à la réunion de la commission syndicale internationale.

En ce qui concerne les sanctions contre l'Allemagne, la majorité du conseil en est partisan.

Une nouvelle réunion sera convoquée lorsque seront connues les décisions de la conférence de Londres.

Les propositions à Washington

Une nouvelle note allemande

Berlin, 2 mai.

Le *Berliner Lokal Anzeiger* dit apprendre de source bien informée que samedi dernier a été adressé à Washington une communication portant large interprétation des propositions allemandes avec développements sur les points touchant le montant, annuités, modalités et escompte.

Autres questions

La situation dans la Sarre

Le secrétariat de la Société des nations communique :

La commission du gouvernement de la Sarre a récemment reçu, par le secrétaire général de la Société des nations, communication d'une lettre du gouvernement allemand protestant contre la présence de troupes françaises et contre l'exercice de la juridiction militaire française dans le territoire de la Sarre.

Le président de la commission du gouvernement a répondu au secrétaire général par une note détaillée, dans laquelle il explique les raisons du maintien des troupes françaises.

D'après le traité de Versailles, la commission doit, en toute circonstance, assurer la protection sur le territoire de la Sarre des personnes et des propriétés. Elle ne pourrait pas le faire avec la seule gendarmerie locale. Les forces de police existantes devraient être, en effet, portées à 4000 hommes pour pouvoir remplir cette tâche. Ce serait une lourde charge pour le bassin de la Sarre. Il résulte de là que les troupes françaises ne sont point une force d'occupation, mais une garnison mise à la disposition du président de la commission pour lui permettre de remplir les obligations que lui impose le traité de paix.

En ce qui concerne la juridiction militaire, une cour suprême de justice a été créée récemment. Tous les cas pour lesquels les tribunaux ordinaires ne seront pas considérés comme compétents seront portés devant cette cour.

La clôture de la conférence de Barcelone

M. Gabriel Hanotaux, président de la conférence des communications et du transit, a reçu, avant de quitter l'Espagne, le télégramme suivant de S. M. Alphonse XIII :

Je suis très sensible à votre délicate pensée adressant, au moment de quitter Barcelone, de la part de la conférence des communications et du transit, un message si aimable et si flatteur pour l'Espagne. Je suis très heureux d'apprendre que les délégués qui ont assisté à cette assemblée ont emporté un bon souvenir de leur séjour parmi nous et ont pu s'acquitter si bien de leur tâche dans l'œuvre si importante que la Société des nations leur a confiée. Je me fais un plaisir de vous transmettre mes salutations bien affectueuses.

Alphonse, roi.

Grève en Haute-Silésie

Berlin, 2 mai.

On mande de Cattowitz à Wolff que tous les ouvriers mineurs de la Haute-Silésie se sont mis en grève à partir de lundi, à l'exception des mineurs de deux entreprises.

La grève charbonnière en Angleterre

Vers de nouvelles négociations

Tentatives communistes déjouées

Paris, 2 mai.

Quoi qu'il n'y ait, en apparence, aucun signe qu'on se propose de reprendre les négociations dans le conflit minier, on considère à Londres comme probable, dit l'agence Havas, qu'il va se produire bientôt une tentative officieuse pour amener un échange de vues nouveau entre les mineurs et les propriétaires.

Londres, 2 mai.

On croit que les autorités britanniques ont déjoué certain projet du parti communiste qui voulait mettre à profit les grèves individuelles actuelles pour tenter de provoquer une révolution en Grande-Bretagne. Les communistes auraient mis en circulation de grandes quantités de tracts très violents. Plusieurs individus distribuant ces tracts ont été arrêtés.

Le premier mai

EN ALLEMAGNE

De Berlin :

La fête du 1^{er} mai des partis socialiste et communiste, en Allemagne, s'est passée tranquillement dans tout le pays, exception faite d'une collision sans importance, qui s'est produite à Berlin.

EN TCHECOSLOVAQUIE

On mande de Prague :

La fête du 1^{er} mai a été célébrée dans toute la République tchécoslovaque par des meetings et des cortèges. A Prague même le parti bourgeois, comme les socialistes, ont saisi cette occasion de renouveler leurs revendications. Les communistes allemands et tchèques ont manifesté conjointement. L'ordre n'a été troublé nulle part.

EN HONGRIE

On mande de Budapest :

Le 1^{er} mai n'a été marqué par aucun incident, ni

à Budapest ni en province. Il n'y a eu ni manifestations ni cortèges.

EN ESPAGNE

De Madrid :

Les diverses associations ouvrières ont organisé, à l'occasion du 1^{er} mai, les cortèges et manifestations traditionnels. Il n'y a eu aucun incident et le luxe de précaution déployé s'est révélé inutile.

Les relations commerciales italo-russes

Turin, 2 mai.

D'après la *Stampa*, l'ingénieur Krassyne, arrivé à Anvers en route pour la Russie, a déclaré que le mouvement commercial de la Russie avec l'Italie, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et les autres pays portera d'excellents fruits. Après avoir déclaré qu'il avait commandé à un syndicat belge trente mille tonnes de rails dans le but de prouver que les affaires entre les deux pays peuvent être reprises, Krassyne a ajouté avoir passé à l'industrie française plusieurs commandes, lesquelles ont été acceptées. En ce qui concerne la propagande bolcheviste, il a déclaré que le jour où un traité économique aura été signé tout danger aura disparu.

Il a conclu en disant que le régime bolcheviste est établi plus solidement que jamais. Si la Russie conserve une armée de deux millions d'hommes, c'est parce qu'elle craint d'être attaquée par l'Allemagne pour le compte de l'Entente.

La présidence de Cuba

La Havane, 2 mai.

Le Sénat cubain vient de proclamer président de la république M. Alfredo Zayas et vice-président M. Carillo, pour la période de 1921 à 1925.

— Le Conseil d'Etat français vient de trancher une question de principe importante. On sait qu'une loi du 16 mars 1915 a interdit en France la fabrication de l'absinthe. Deux fabricants de cette liqueur se sont adressés au Conseil d'Etat pour obtenir une indemnité. Le haut tribunal administratif vient d'adopter la thèse développée par le commissaire du gouvernement et de juger qu'il n'y avait pas lieu à indemnité.

— Le gouvernement tchécoslovaque a pris sous son haut patronage le XIII^e congrès universel d'esperanto, convoqué à Prague pour le 31 juillet, et a décidé d'inviter par voie diplomatique tous les gouvernements étrangers à s'y faire représenter officiellement.

— Le conseiller d'ambassade von Schoen remplacera le comte Oberndorf, chargé d'affaires d'Allemagne, à Varsovie.

Le traitement de la tuberculose

On mande de Londres :

Au cours de la séance de lundi de la Chambre des communes, le ministre de l'hygiène, répondant à une question relative au traitement de la tuberculose par la méthode Spahlinger, a déclaré que, depuis 1914, ce traitement a été l'objet de l'examen des autorités compétentes, mais que la preuve de son efficacité n'est pas encore suffisamment établie pour justifier son application. Le sérum est également difficile à se procurer. Dès qu'il sera possible d'en obtenir, le ministre de l'hygiène publique donnera toutes facilités pour un examen approfondi.

CONFEDERATION

L'élection du Conseil national. — Une information parue dans plusieurs journaux annonce que la division du Département politique fédéral est en train d'élaborer un projet de loi d'après lequel les élections au Conseil national ne s'effectueraient plus désormais d'après le chiffre de la population totale, mais bien d'après le nombre des électeurs inscrits.

Contrairement à cette information on déclare qu'aucun travail de ce genre n'a été entrepris et que le Département politique fédéral n'a jamais eu l'intention de présenter un tel projet au Conseil fédéral. Cette demande est sans doute due à la demande adressée à la direction fédérale des constructions par la division des affaires intérieures du Département politique de bien vouloir étudier la question de savoir comment pourrait être assuré le nombre de places supplémentaires devenues nécessaires à la suite de l'accroissement des membres du Conseil national résultant du dernier recensement fédéral.

Zurich. — Mort de M. Lutz. — Lundi est décédé, à l'âge de 76 ans, après une longue maladie, M. Jacob Lutz, ancien conseiller d'Etat. Sorti de l'enseignement, M. Lutz, après avoir occupé de 1865 à 1897 le poste de directeur de l'Ecole cantonale d'agriculture du Strickhof, fut conseiller municipal de Zurich de 1897 à 1901, puis conseiller d'Etat de 1901 à 1919. En 1905, les électeurs zuricois l'envoyèrent au Conseil national, où il siégea comme représentant du parti démocratique jusqu'à l'automne 1919. M. Lutz était, depuis 25 années, président de la Société suisse d'assurance contre la grêle.

Grisons. — Les élections cantonales. — Les élections pour le renouvellement des autorités cantonales et du Grand Conseil ont eu lieu dimanche dans les 39 districts des Grisons. Les résultats sont, en général, conformes aux prévisions. Le parti radical, légèrement accru, conserve la majorité. A Coire, dix députés et un juge de district n'ont pas été élus, malgré la liste commune des partis. Seuls deux députés candidats du parti radical ont été élus. Il faudra, en conséquence, procéder à de nouvelles élections.

Tessin. — Grève d'employés de banque. — On donne encore les détails suivants sur la grève du personnel de la banque d'Etat de Bellinzona : Les guichets sont restés ouverts et le service a été assuré toute la journée par le directeur et deux fondés de pouvoirs. Si un accord n'intervenait pas d'ici ce soir, la Société des employés de banque donnerait des ordres afin d'étendre la grève à tous les employés de banque du Tessin.